

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MICHEL HUBER

Quarante années de la Statistique générale de la France 1896-1936

Journal de la société statistique de Paris, tome 78 (1937), p. 179-214

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1937__78_179_0

© Société de statistique de Paris, 1937, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

QUARANTE ANNÉES

DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE

1896-1936

On ne sera pas surpris que l'auteur de la présente communication ait eu le désir, en quittant la direction de la S. G. F., de faire le point et de jeter un coup d'œil sur la route parcourue depuis son entrée déjà lointaine dans ce service en 1901. Il lui a, toutefois, paru nécessaire de faire remonter cette revue jusqu'à l'année 1896 qui marque dans l'histoire de la S. G. F. un complet changement d'orientation.

C'est, en effet, en 1896 que le dépouillement du recensement quinquennal fut, pour la première fois, centralisé à Paris, au moins pour la partie concernant

les industries et professions. Le service spécial, créé à cette occasion, fut le noyau autour duquel vinrent s'agglomérer les divers éléments qui constituent la S. G. F. dans sa forme actuelle.

Au cours de ces quarante années, les dates qui marquent des changements importants sont l'année 1907, à partir de laquelle la S. G. F. devint autonome; 1911, création du *Bulletin* trimestriel; 1914 et 1919, début et fin de la période de guerre; 1930, rattachement à la Présidence du Conseil.

I. — LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE DE 1896 A 1907 (1).

En 1896, la S. G. F. était un bureau du ministère du Commerce dont les attributions étaient singulièrement réduites, surtout par comparaison avec celles que lui assignait Thiers en 1833, en annonçant aux Chambres que le Gouvernement se proposait de publier un recueil complet sur la statistique de la France. Les 14 volumes in-4, édités de 1835 à 1852, ne suffirent pas à l'exécution complète du plan primitif, qui s'étendait aux sujets suivants : territoire, population, agriculture, mines, industries, commerce, navigation, colonies, administration intérieure, finances, forces militaires, marine, justice, instruction publique.

Le bureau de la S. G. F., détaché en avril 1840 de la Direction du commerce et placé sous l'autorité directe du ministre, vit peu à peu se réduire le champ de son activité, certaines administrations ayant commencé à publier elles-mêmes leurs statistiques, comme l'Administration des Douanes le fit à partir de 1837 pour le commerce extérieur.

Cependant, le besoin de coordination des statistiques officielles fit créer, en 1878, l'Annuaire statistique de la France et, en 1885, le Conseil supérieur de statistique. Mais la Statistique générale avait été mutilée en 1881, par la création du ministère de l'Agriculture qui lui fit perdre la statistique agricole.

En fait, vers 1895, les publications de la S. G. F. étaient réduites à l'Annuaire statistique de la France, au dénombrement quinquennal et à la statistique annuelle, ne comprenant plus que le mouvement de la population et les institutions d'assistance. Si l'on retrouve dans les deux volumes consacrés aux résultats du dénombrement de 1891, les traces de l'activité de Victor Turquan qui fut chef du bureau de la statistique générale de 1887 à 1896, on doit constater que les volumes de statistique annuelle ne comportaient que des tableaux présentés sans les comptes rendus analytiques qui figuraient dans les anciennes publications, avant 1885.

La création de l'*Office du travail*, en 1891, devait imprimer une nouvelle impulsion aux statistiques officielles, en particulier aux opérations du dénombrement. Les travaux de l'Office exigeaient, en effet, une connaissance exacte et détaillée non seulement des professions exercées par les habitants, mais encore de la structure économique du pays : nombre, nature et importance des établissements industriels, commerciaux, agricoles, etc., leur personnel, leur équipement, etc. Une vaste enquête était indispensable. Par décision du 14 mars

(1) Voir le volume : *Historique et travaux de la S. G. F. de la fin du XVIII^e au début du XX^e siècle*. Paris, 1913.

1894, une Commission, que présidait Levasseur, fut chargée d'en étudier les moyens.

Cette Commission traça le plan et calcula le devis d'un recensement professionnel spécial; mais, prévoyant la double objection de la dépense et de la gêne causée aux habitants par deux opérations séparées, elle proposa subsidiairement que le recensement professionnel fut annexé au dénombrement quinquennal de la population. Cette seconde solution fut adoptée.

En conséquence, le bulletin individuel du recensement effectué en mars 1896 fut divisé en deux : la partie supérieure consacrée aux renseignements démographiques habituels : sexe, âge, nationalité, état matrimonial, etc.; la partie inférieure aux données sur la profession, l'établissement lieu de travail, etc.

Jusqu'alors, le dépouillement des bulletins avait été effectué dans les communes, les tableaux statistiques communaux étant totalisés dans les préfectures, les tableaux départementaux seuls étant centralisés et totalisés par la S. G. F. à Paris. On n'osa pas, en 1896, adopter la solution préconisée quinze ans auparavant par la Commission chargée de préparer le recensement de 1881, c'est-à-dire le dépouillement centralisé. On s'arrêta à une solution mixte, dont les inconvénients furent si nets, que la centralisation totale des dépouillements devait être adoptée dès 1901.

En 1896, les bulletins individuels du type décrit ci-dessus furent coupés en deux : la partie supérieure fut conservée et dépouillée dans les communes suivant l'ancienne méthode; la partie inférieure seule, après report des indications de sexe, d'âge, etc., fut transmise au ministère du Commerce en vue d'un dépouillement centralisé.

Pour ce dépouillement, un service spécial fut créé, rattaché à l'Office du Travail, et placé sous la direction de Lucien March, alors délégué permanent de l'Office. Conformément à l'avis de la Commission Levasseur, on utilisa des machines électriques Hollerith à cartons perforés, dont les premiers modèles avaient été employés aux États-Unis pour le Census de 1891. Une entreprise constituée par la Société Hollerith se chargea du dépouillement et fonctionna sous le contrôle du service dirigé par Lucien March, dans un bastion du boulevard Kellermann de 1896 à 1900; elle occupait une centaine de personnes.

Par un décret du 1^{er} août 1899, l'Office du Travail fut incorporé, sous le titre de Direction du Travail, dans l'Administration centrale du ministère du Commerce. Le premier bureau de la nouvelle direction prit le nom de bureau de l'Office du Travail et de la statistique générale de la France.

Arthur Fontaine, ancien sous-directeur de l'Office du Travail, nommé directeur du Travail, fut frappé de l'indifférence profonde qui était manifestée à ce moment pour les travaux de statistique générale. Il en confia l'exécution à Lucien March qui venait de déployer ses grandes qualités dans la direction du recensement professionnel de 1896. Lorsque le Parlement eut accordé les crédits nécessaires pour le dépouillement central des bulletins du recensement de mars 1901, les services techniques de l'Office du Travail et de la Statistique générale de la France vinrent s'installer, en 1901, dans une partie des locaux de l'avenue Rapp précédemment affectés au commissariat général de l'Exposition de 1900.

Ces crédits assurèrent l'existence du nouveau service jusqu'en 1905. Le personnel de l'entreprise Hollerith de 1896 passa au service de l'État, ce qui permit de conserver le bénéfice de l'expérience acquise. Pour amorcer la formation d'un personnel technique, possédant à la fois la culture générale et la compétence professionnelle nécessaires, deux statisticiens adjoints furent recrutés en 1901, MM. Huber et Risser.

Sous l'impulsion de Lucien March, dont les efforts étaient soutenus par l'autorité d'Arthur Fontaine, le nouveau service manifesta immédiatement une féconde activité. Le dépouillement complètement centralisé du dénombrement de 1901 fut commencé à l'aide du classi-compteur-imprimeur inventé par Lucien March. Les travaux de statistique générale reçurent un grand développement. La statistique annuelle du mouvement de la population en 1899 et 1900 fut publiée en 1901 avec un compte rendu analytique et une étude sur le mouvement de la population en France pendant un siècle de 1801 à 1900. Le volume relatif aux résultats de 1901, paru l'année suivante, comportait une étude rétrospective du mouvement de la population dans les départements français depuis cent ans. Les volumes suivants (années 1902, 1903, 1904) contenaient les premières ébauches de la statistique internationale du mouvement de la population qui devait faire l'objet en 1907, d'un volume spécial publié par la S. G. F. sous les auspices de l'Institut international de Statistique.

Les services rendus par le nouvel organisme furent bientôt reconnus et appréciés; mais son existence restait précaire, car elle était liée aux crédits votés pour le dépouillement du recensement de 1901. Il était indispensable d'en obtenir le renouvellement pour le recensement de 1906 et, si possible, de les faire inscrire au budget à titre permanent, afin de pouvoir donner à la S. G. F. un statut qui permit d'assurer son existence et son développement normal.

Un vœu émis en 1903 par le Conseil supérieur de statistique sur l'adoption nécessaire de fiches individuelles pour les statistiques de l'état civil (mariages, naissances, décès), fournit l'occasion d'évoquer la question dans son ensemble. Le ministre du Commerce confia à un Comité que présidait Émile Levasseur, le soin d'étudier les moyens de donner satisfaction à ce vœu et d'évaluer la dépense à prévoir pour le dépouillement des bulletins d'état civil et des formulaires du recensement de 1906.

Le rapport de cette Commission, publié au *Journal officiel* du 30 novembre 1904, traçait le plan de travail de la S. G. F. qui devait effectuer ce double dépouillement, les quatre premières années de la période comprise entre deux dénombrements, devant être consacrées au dépouillement des bulletins de recensement, la cinquième aux bulletins d'état civil. Par raison d'économie, les bulletins de recensement restant les mêmes, pour les années dont le millésime se termine par un 1, le dépouillement serait développé pour les caractères personnels civils des habitants, pour les années dont le millésime se termine par un 6, on détaillerait surtout les tableaux relatifs aux industries et professions. La Commission rappelait en outre les vœux émis en 1900 et 1903 par le Conseil supérieur de statistique pour que l'atelier central de dépouillements statistiques, créé en 1896, fut mis à la disposition des administrations, de même

que l'Imprimerie Nationale pourvoit à leurs travaux d'impression. Elle insistait pour que toutes facilités fussent accordées pour cette collaboration si désirable.

En mai 1905, une autre Commission présidée par Pierre Baudin, était chargée par le ministre du Commerce de préparer un programme d'enquêtes annexées au dénombrement général et propres à fournir les données qu'exigeaient les questions économiques, sociales et autres soumises au Parlement. Dans son rapport, daté du 24 juin 1905, la Commission exprimait le vœu que les travaux de statistique générale, le dépouillement des bulletins de recensement et d'autres documents d'ordre économique et social fussent effectués par un service central. Elle traçait un programme qui devait être appliqué en 1906 et comportait notamment une enquête sur la production et les salaires, des enquêtes sur le travail à domicile, le chômage, etc.

Ces efforts appuyés par des hommes comme Levasseur, Arthur Fontaine, Fernand Faure, Yves Guyot, pour ne citer que des disparus, devaient porter leurs fruits. La S. G. F. reçut, en effet, son statut l'année suivante.

Les services confiés à Lucien March (S. G. F. et recensement), rattachés à la Direction du Travail, suivirent celle-ci lors de la création du ministère du Travail le 26 octobre 1906.

Un an plus tard, un décret du 14 août 1907 fixait l'organisation de la Statistique générale de la France, comme service annexe rattaché à la Direction du Travail.

Enfin, un décret du 1^{er} novembre 1910, plaçait le directeur de la Statistique générale de la France sous l'autorité directe du ministre.

II. — LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE DE 1907 A 1911.

Depuis 1907, l'histoire de la Statistique générale de la France est inscrite dans les rapports annuels insérés au *Journal officiel* et dans lesquels le Conseil technique créé par le décret du 14 août 1907 rend compte de l'activité du service. Ce Conseil composé de 12 membres, s'est régulièrement réuni au moins deux fois par an. Il a été présidé successivement par Émile Levasseur, par Alfred de Foville en 1911, par Cauwès de 1912 à 1917, par Clément Colson depuis 1918.

La nouvelle organisation établie par le décret du 14 août 1907, consolidée par le décret du 1^{er} novembre 1910, permit de renforcer le personnel technique, limité jusque-là à deux statisticiens, par l'admission de quatre statisticiens adjoints à partir de 1908 : MM. Lenoir, Dugé de Bernonville, Bunle, de Ville-Chabrolle. Grâce à ce renforcement des cadres supérieurs, une vive impulsion put être imprimée progressivement aux divers travaux.

Parmi ceux qui rentrent dans le cadre ordinaire, on citera :

1^o La refonte de l'*Annuaire statistique* sur un plan nouveau arrêté en 1900 par une Commission spéciale du Conseil supérieur de statistique; ce travail de longue haleine, déjà amorcé, fut continué sur un rythme plus rapide. La partie rétrospective et internationale fut largement développée : elle s'étendait sur 220 pages en 1910, au lieu de 103 en 1900; les tableaux internationaux confinés sur 3 pages en 1900 en occupaient 67 dix ans plus tard.

2° Le dépouillement du *recensement de 1906* fut orienté de manière à fournir des données plus détaillées sur les industries et professions, selon le plan arrêté par la Commission Levasseur.

3° La mise en service, à partir du 1^{er} janvier 1907, des bulletins individuels pour la statistique annuelle du *mouvement de la population*.

4° La statistique annuelle des *institutions d'assistance* fut dotée, à partir de 1906, d'un compte rendu consacré à une étude rétrospective depuis l'origine, en 1907 à une analyse de la situation comparée de certaines institutions dans les divers départements en 1859-61 et en 1904-06.

Parmi les travaux exceptionnels, on citera :

1° L'*Album graphique* publié en 1907;

2° La statistique des *forces motrices* en 1906.

3° La statistique des *fonctionnaires* établie selon le vœu du Conseil supérieur de statistique; elle a fourni les éléments d'une étude démographique sur la composition de leurs familles;

4° Les *échelles de traitements des fonctionnaires* en 1871, 1901, 1906, 1901, publiées au *Journal officiel* conformément à la loi du 8 avril 1910 qui ordonnait l'exécution de ce travail tous les cinq ans.

5° La *Statistique internationale du mouvement de la population* depuis les origines jusqu'en 1905; dans ce volume, publié en 1907 sous le patronage de l'Institut international de Statistique, se trouvaient réunies et mises au point, les études annexées aux volumes de la statistique annuelle du mouvement de la population de 1902, 1903 et 1904.

6° Le *Répertoire technologique* des noms d'industries et de professions en trois langues (allemand, anglais et français) destiné à faciliter la comparaison des statistiques professionnelles dans les divers pays et publié en 1910 sous le patronage de l'Institut international de statistique;

7° Le volume *Salaires et coût de l'existence à diverses époques jusqu'en 1910*, renfermant des données remontant au début du XIX^e siècle. Ce volume marque la reprise par la S. G. F. des recherches sur les prix des denrées, des loyers, etc.;

8° En 1909, la Statistique générale a pris une part très active à l'organisation de la session tenue à Paris par l'Institut international de Statistique et à la publication des comptes rendus en deux volumes.

III. — LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE DE 1911 A 1914.

L'année 1911 a été marquée par deux innovations importantes : la publication d'un Bulletin trimestriel, la création d'un Comité pour la prévision des chômages industriels.

Le *Bulletin de la Statistique générale de la France* a en effet commencé de paraître en octobre 1911. Depuis longtemps, Lucien March avait étudié les moyens de doter la S. G. F. d'un recueil mensuel, ou tout au moins trimestriel, afin de mettre à la disposition du public les principaux résultats statistiques dès qu'ils étaient connus. Les crédits faisaient défaut; mais en se chargeant de cette publication, la librairie Alcan permit, en octobre 1911, la réalisation de ce projet.

Le *Comité d'études relatives à la prévision des chômages industriels*, créé près

de la S. G. F., par un arrêté du 22 juin 1911, était le continuateur de la Commission instituée par un décret du 31 mars 1908, afin d'étudier les mesures à prendre pour atténuer les chômages résultant des crises économiques périodiques, notamment en ce qui concerne les travaux exécutés par les administrations publiques ou pour leur compte.

Cette Commission, présidée par Alfred Picard, puis par Georges Pallain, poursuivit ses travaux de 1908 à 1911. Un rapport, rédigé par MM. Georges Cahen et Laurent, fut adopté en juillet 1909. Il était consacré à l'examen des indices permettant de suivre les fluctuations de l'activité économique et, dans une certaine mesure, de prévoir le retour des crises périodiques.

Le Comité des chômages, créé en 1911, fut présidé par Levasseur, puis par Cauwès et, à partir de 1917, par Albert Thomas; il avait pour mission de suivre les mouvements de ces indices économiques et de transmettre périodiquement au Gouvernement les avertissements que commandait cet examen.

Toutefois, le Comité se rendit compte rapidement que la S. G. F. ne disposait pas des moyens suffisants pour l'aider à remplir convenablement cette mission. Dès 1911, il émit le vœu qu'à la S. G. F. fut adjoint un service spécial chargé de l'observation des prix et des indices de l'activité économique.

Ce vœu ne devait recevoir satisfaction que six ans plus tard. En effet, le crédit de 60.000 francs inscrit au projet de budget pour 1913, fut voté par la Chambre, mais rejeté par le Sénat. Il ne fut définitivement voté qu'en 1914 (loi de finances du 16 juillet 1914). La guerre devait faire ajourner l'organisation projetée; comme on le verra plus loin, le premier statut du service d'observation des prix ne devait être fixé que par un décret du 17 octobre 1917.

C'est encore en 1911 que fut prise une initiative importante : celle d'une *enquête périodique sur les prix de détail* des denrées de première nécessité. Une certaine émotion s'était manifestée dans certaines régions par suite d'une hausse progressive des prix, d'ailleurs modérée, de l'ordre de quelques centièmes; on devait voir mieux depuis. Pour recueillir des informations sur ce sujet, des questionnaires relatifs aux prix d'une quinzaine de denrées de première nécessité pendant le premier et le quatrième trimestre de 1911 furent envoyés aux maires des villes de plus de 10.000 habitants. Les résultats furent publiés dans le *Bulletin* (janvier 1912, p. 159).

Les questionnaires ont servi en outre à une enquête sur les loyers et sur les prix de pension payés ordinairement par les ouvriers pour la nourriture et le logement.

En 1912, la S. G. F. a continué l'enquête sur les prix des denrées payés par les lycées, commencée par Levasseur pour les années 1908, 1909, 1910. Les résultats relatifs à 1911 et 1912 ont été publiés dans le *Bulletin* de juillet 1912.

Le *Conseil supérieur de statistique* a tenu en 1912 sa 10^e session; après avoir examiné les rapports relatifs à la statistique des fonctionnaires, le Conseil nomma une Commission chargée d'étudier le programme d'une enquête sur la production industrielle.

Pendant la même année, la S. G. F. entreprit avec le concours du ministère des Affaires étrangères, une enquête sur les *Français à l'étranger* dont les résultats ne purent être publiés que tardivement, à cause de la guerre, dans le *Bulletin* de janvier 1915.

C'est aussi en 1912 que fut instituée par Léon Bourgeois une Commission interministérielle de *statistique sanitaire* chargée d'établir le plan d'une enquête sur la morbidité dans les personnels des diverses administrations, parmi les élèves des écoles, etc. Cette enquête fut effectuée en 1913; pour la même raison que ci-dessus, son dépouillement fut retardé et les résultats publiés seulement en janvier 1917 dans le *Bulletin* de la S. G. F.

En 1913, tout en poursuivant sur un rythme normal ses travaux habituels, la S. G. F. a publié le second volume de la *Statistique internationale du mouvement de la population*, années 1901 à 1910, faisant suite au premier édité en 1907. Cette série n'a pas été continuée, la charge des statistiques internationales sur la population ayant été assumée par l'Office permanent de l'Institut international de statistique de La Haye créé en 1913.

A la même époque parut la brochure : *Historique et travaux de la Statistique Générale de la France* de la fin du XVIII^e siècle au début du XX^e.

C'est encore en 1913 que fut créée par Henry Chéron, ministre du Travail, une *Commission d'études relatives à la physiologie du travail professionnel*, aux conditions de l'existence, aux aptitudes professionnelles et à leur formation dans les familles ouvrières et paysannes. L'enquête effectuée en 1913 par la S. G. F. sous les auspices de cette Commission a fourni la matière d'études retardées par la guerre et publiées dans le *Bulletin* : Les conditions de la vie ouvrière et rurale en France en 1913-14 (octobre 1916, janvier 1917, avril 1917). Recherches sur la physiologie du travail professionnel (juillet 1919). La sélection des travailleurs (janvier 1920).

Enfin, l'enquête sur les *prix de détail* dans les villes de plus de 10.000 habitants, effectuée en 1911, fut renouvelée pendant le premier trimestre de 1913. Les prix relevés ont servi au calcul d'un *indice* basé sur la consommation de treize articles par une famille ouvrière de 4 personnes : père, mère, 2 enfants (*Bulletin*, juillet 1913). Le questionnaire de 1913 a servi en outre pour un relevé des *salaires ou gages des domestiques*.

Signalons qu'en 1913, la S. G. F. fut appelée à collaborer à la liquidation des retraites ouvrières et paysannes, pour remédier aux retards consécutifs à l'abaissement de soixante-cinq à soixante ans de l'âge normal de la retraite.

Au total, l'activité de la S. G. F. s'était largement développée à partir du moment où lui fut accordée en 1907 une organisation autonome, garantissant le caractère scientifique de ses observations et de ses travaux. Ces progrès ont été d'ailleurs réalisés dans des directions très différentes. D'une part, ce fut l'accroissement dans la précision et l'abondance des détails tirés du recensement quinquennal sur la composition de la population totale, sur la structure des industries et professions. Ce fut aussi l'amélioration considérable des statistiques de l'état civil (mariages, divorces, naissances, décès) permise par l'adoption des bulletins individuels.

Mais il faut insister sur la variété et l'utilité des enquêtes occasionnelles que la S. G. F. put entreprendre pendant cette période : Français et institutions françaises à l'étranger, statistique des fonctionnaires, statistique de la morbidité dans certaines collectivités, enquête sur la vie ouvrière et rurale, physiologie du travail professionnel, etc...

Enfin, les premières enquêtes sur les prix de gros, les prix de détail, les

loyers, le coût de la vie, les salaires, etc., étaient comme un prélude aux travaux du nouveau service d'observation des prix qui aurait dû fonctionner dès août 1914.

La guerre devait arrêter net cet essor et diminuer considérablement l'activité de la S. G. F. pendant plusieurs années, tout en l'orientant partiellement vers des tâches nouvelles.

IV. — LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE DE 1914 A 1919.

Dès le mois d'août 1914, la Statistique générale fut naturellement privée par la mobilisation de la majeure partie de son personnel masculin. Son activité réduite se porta sur ses travaux ordinaires, maintenus dans la mesure du possible et sur des travaux spéciaux pour lesquels il fut fait appel à son concours.

L'*Annuaire statistique 1913* (33^e volume) put paraître en 1914 à la date habituelle; mais le 34^e volume (années 1914 et 1915) ne put être publié qu'en 1917; le 35^e volume (années 1916, 1917, 1918), limité aux tableaux rétrospectifs, n'a paru qu'en 1919; le 36^e volume (années 1919, 1920), également réduit à la partie rétrospective, n'a été livré au public qu'en 1921.

La perturbation devait se prolonger encore pendant plusieurs années, faute de crédits suffisants. Les volumes 37 à 42 correspondant aux années 1921 à 1926 comprenaient alternativement les tableaux annuels pour la France et les colonies et les tableaux rétrospectifs pour la France et les autres pays. C'est seulement avec le 43^e volume (1927) que l'on put reprendre la publication régulière d'un *Annuaire* statistique complet.

La publication du *Bulletin de la Statistique générale de la France* n'a pas été interrompue pendant la guerre; mais les numéros trimestriels paraissaient avec quelque retard; certains ne comprenaient pas d'étude spéciale.

Les *Résultats statistiques du recensement de 1911* ont vu leur publication prolongée au delà des limites habituelles jusqu'en 1917 par suite du ralentissement du dépouillement à partir de juillet 1914. La statistique des familles et des habitations en 1911 n'a même vu le jour qu'en 1919.

Le recensement de 1916 a été supprimé.

La *statistique du mouvement de la population* devait faire l'objet d'une publication quinquennale, d'après le plan tracé par la Commission Levasseur, à la suite de l'introduction des bulletins individuels. Par exception, le 1^{er} volume, publié en 1912, comprenait les résultats de 1907 à 1910. Le second volume, relatif aux années 1911 à 1913, ne put paraître qu'en 1917. L'invasion du territoire fit retarder jusqu'en 1922 la publication du volume relatif à la période de guerre 1914 à 1919.

Quant à la statistique des *institutions d'assistance*, elle subit des retards encore plus prolongés. Celle de 1912, publiée en 1914, est la dernière complète; en effet, les résultats de 1913 présentent des lacunes, les états envoyés par les préfets n'étant pas encore complètement centralisés en juillet 1914; le volume n'a paru qu'en 1917; les résultats de 1914 à 1919 ont été réunis en un seul volume livré au public en 1922.

L'enquête sur les *prix de détail* dans les villes de plus de 10.000 habitants fut renouvelée en septembre 1914, mars 1915, puis régulièrement chaque tri-

mestre à partir de 1915. A Paris, les relevés trimestriels de 1915 à 1918, deviennent mensuels à partir de 1919.

On a continué de même l'enquête sur les prix dans les lycées; les résultats de 1913 ont été publiés dans le *Bulletin* de juillet 1915.

Le *Comité d'études relatives à la prévision des chômages industriels*, dont on a signalé la création en 1911, avait obtenu l'inscription au budget de 1914 des crédits nécessaires pour la création du service d'observation des prix annexé à la S. G. F. Cette création fut ajournée, comme on l'a vu, jusqu'en 1917 et jusqu'à ce moment, le Comité avait cessé ses travaux; il ne pouvait être question de prévision des chômages pendant la guerre.

A partir de 1917, le Comité reprit ses travaux sous l'impulsion de son nouveau président Albert Thomas qui venait de quitter le ministère de l'armement. En 1918, le Comité étudia les moyens d'éviter les chômages pendant la période de transition qui devait suivre la fin des hostilités; en 1919, il examina la question des relations entre patrons et ouvriers qui fit l'objet d'un rapport de M. Keufer. Le *compte rendu des travaux du Comité de 1917 à 1920* a été publié en mars 1920.

En 1918, la S. G. F. a publié un volume intitulé : *Aperçu des importations principales dans les divers pays de 1911 à 1913*, avec indication des provenances françaises et étrangères.

Tout en assurant, pendant la guerre, l'exécution de ses tâches habituelles, à une allure ralentie, la S. G. F. a prêté son concours pour d'autres travaux.

C'est ainsi qu'elle acheva le 31 octobre 1914, la liquidation de 122.000 dossiers de *retraites ouvrières* qui lui avaient été envoyés à partir de mars 1914 pour hâter la liquidation des pensions.

A partir de 1916, la S. G. F. a établi des relevés et fiches de prix pour tous les *marchés* passés par les services dépendant du *ministère de l'armement*; plus de 320.000 fiches ont été dressées pour les marchés de 1915 à 1920.

Lors de la création de l'*office des mutilés* en 1916, la S. G. F. a pu faciliter l'organisation des travaux de cet Office en mettant à sa disposition des locaux et du personnel.

Sur la demande de l'état-major de l'armée, la S. G. F. a dépouillé les fiches établies dans les dépôts qui permirent le premier recensement nominatif des *pertes de la guerre* (morts, disparus, blessés ou malades) évacués avant le 1^{er} juillet 1916 (voir *Journal de la Société de statistique*, juin 1921).

La S. G. F. a établi, en 1917 et 1918, pour l'Office des biens et intérêts privés en pays occupés ou ennemis (ministère des Affaires étrangères), un répertoire des maisons et établissements industriels, forces motrices, etc., existant dans les régions envahies.

Elle a aussi aidé à la reconstitution des registres d'état civil en communiquant aux mairies, les bulletins qu'elle avait en sa possession.

Ainsi, pendant la guerre et les années qui ont suivi, la S. G. F. a pu prêter son concours pour certains travaux statistiques. On peut regretter qu'on n'ait pas fait appel d'une manière systématique à l'expérience de son personnel spécialisé dans la préparation et le dépouillement des vastes relevés statistiques, dans l'analyse critique de leurs résultats. On espère que, dans les prévisions établies pour le cas d'une nouvelle mobilisation générale, on a prévu le

tableau des statistiques qu'il serait indispensable d'établir, l'organisation des services qui en seraient chargés et qu'on a pensé à un recours bien naturel aux statisticiens spécialistes de ces questions.

V. — LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE DE 1919 A 1936.

A. — Organisation générale.

Le décret du 18 janvier 1919, fondant en un seul texte les décrets anciens relatifs à la S. G. F. et celui du 17 octobre 1917 organisant l'observation des prix, constitue le statut commun des deux services; il a subsisté, grâce à de nombreux décrets rectificatifs jusqu'à l'heure actuelle.

En 1920, Lucien March demandait son admission à la retraite, quittant volontairement la direction d'une maison qui lui devait tant; l'auteur de cette communication, qui lui succédait, avait d'ailleurs la grande joie de continuer à bénéficier des conseils de son maître, nommé vice-président du Conseil de la S. G. F.

De 1920 à 1930, on n'aurait à signaler dans l'organisation des services que des modifications de détail; les décrets et arrêtés pris entre ces deux dates sont presque tous relatifs aux revisions répétées des échelles de traitement.

Mais à partir du 1^{er} janvier 1925, l'*Office régional de statistique* d'Alsace et de Lorraine, à Strasbourg, fut rattaché à la S. G. F. en vertu d'un décret du 6 décembre 1924, ratifié par la loi du 12 avril 1927. Cet Office, créé en 1871, avait été réorganisé par un arrêté du commissaire général en date du 19 août 1919; son effectif normal de 17 agents est en réalité réduit à 11, dont 2 statisticiens. L'Office joue le rôle dévolu aux préfectures pour la centralisation des documents relatifs au recensement et au mouvement de la population dans les trois départements recouverts. Il établit les statistiques agricoles pour ces départements et de nombreuses statistiques locales. Il les publie dans des comptes rendus, en principe mensuels, mais dont l'importance a dû être réduite faute de crédits. Grâce au concours des Chambres de Commerce et autres organismes locaux, il a pu publier en 1932 un premier Annuaire statistique d'Alsace et de Lorraine.

En 1930, se produit un événement important : par un décret du 16 mars 1930, la S. G. F., restée sous l'autorité du ministère du Travail depuis 1906, était rattachée à la Présidence du Conseil, au sous-secrétariat de l'Économie nationale dont le titulaire était M. François-Poncet. On se plaisait à voir, dans cette mesure, une première étape vers l'amélioration et la meilleure coordination des statistiques françaises réclamées à maintes reprises depuis la guerre, notamment par le Conseil supérieur de statistique et la Société de Statistique de Paris en 1920. Mais un long chemin restait à parcourir, de nombreux obstacles à surmonter.

Cependant, dès 1931, le sous-secrétaire d'État à l'Économie nationale avait saisi le *Conseil national économique* de la question. Ce Conseil adoptait l'année suivante les conclusions du rapport rédigé par notre regretté collègue Simiand et par M. Blondel (*Journal officiel* du 13 avril 1932).

Ce rapport recommandait la création à la Présidence du Conseil d'un service de documentation statistique et économique dont la S. G. F. serait l'élément

essentiel. Cet organe de centralisation et de liaison entre les administrateurs et les diverses branches de la production et des échanges devait avoir une autonomie suffisante pour assurer à ses informations toutes les garanties indispensables d'impartialité et de valeur scientifique. Son organisation générale était indiquée dans ses grandes lignes : Conseil supérieur technique, services d'exécution, liaisons avec les préfetures, les régions économiques, les grands groupements économiques, etc.

Le ministère Tardieu prépara immédiatement un projet de décret réorganisant le Conseil supérieur de Statistique conformément à l'avis ci-dessus, de manière à lui donner l'autorité nécessaire pour obtenir la coordination des statistiques françaises avec la S. G. F. comme organe d'exécution. Mais ce décret ne put être promulgué avant les élections de mai 1932 qui entraînèrent la chute du ministère. Ainsi l'exécution des vœux du Conseil supérieur de Statistique, du Conseil national économique et de la Société de Statistique se trouva de nouveau ajournée pour plusieurs années.

Sous le ministère Doumergue, le sous-secrétariat de la Présidence du Conseil ayant été supprimé, la S. G. F. fut temporairement rattachée au ministère du Travail du 10 février au 8 novembre 1934.

Avec le ministère Flandin, la S. G. F. revint à la Présidence du Conseil; ce rattachement fut consolidé par l'article 23 de la loi du 24 décembre 1934 fixant la composition des services de la Présidence.

Mais ce rattachement ne pouvait produire les effets escomptés qu'à deux conditions. Tout d'abord que les relations entre l'organisme central et les administrations publiques ou privées, établissant ou utilisant des statistiques, fussent organisées rationnellement, de manière à rendre efficace l'action coordinatrice. Ensuite, que des moyens d'action suffisants fussent assurés à cet organisme, en personnel et en matériel.

Un décret du 30 octobre 1935 marque un premier pas dans cette voie. D'après ce décret, le Conseil supérieur de statistique réorganisé est appelé à donner obligatoirement son avis sur toutes les modifications aux statistiques anciennes et sur les projets de statistiques nouvelles, ainsi que sur le choix des méthodes. La S. G. F. prépare les délibérations du Conseil, elle exécute ses décisions; elle réalise la liaison indispensable entre tous les services intéressés.

Malheureusement, au 31 décembre 1936, ce décret n'avait encore reçu aucun commencement d'exécution, comme on le verra plus loin.

En décembre 1936, le Président du Conseil a délégué ses pouvoirs au ministre de l'Économie nationale, en ce qui concerne la S. G. F.

B. — *Conseil supérieur de statistique.*

Créé en 1885, pour assurer une certaine coordination des statistiques françaises, ce Conseil avait tenu une dizaine de sessions avant la guerre, la dernière en 1912. Il ne pouvait émettre que des vœux restant souvent lettre morte; aussi, après la guerre, ses réunions furent-elles très espacées; on ne pouvait songer à réunir une assemblée de 70 membres environ, pour lui demander de nouvelles études alors que ses anciennes propositions n'avaient été suivies d'aucun effet.

Réuni en 1920, le Conseil supérieur émit une série de vœux concernant la reprise des statistiques interrompues par la guerre, le recensement de 1921 et une enquête sur la production et les salaires, la reprise des enquêtes agricoles décennales, etc. Il confia à une Commission spéciale le soin d'élaborer un plan de réorganisation des statistiques françaises, la S. G. F. devant jouer le rôle d'organe central de coordination; ce plan fut établi dans un rapport rédigé par Fernand Faure.

En 1928, eut lieu une autre session, tout entière consacrée à la préparation des instructions qui devaient être données aux délégués chargés de représenter la France à la Conférence internationale pour les statistiques économiques réunie à Genève par la S. D. N. en novembre et décembre 1928.

On a vu que le Conseil, réorganisé par le décret du 30 octobre 1935 n'avait pu être réuni en 1936.

C. — *Conseil de la S. G. F.*

Ce Conseil, créé en 1907, est composé de 12 membres seulement, il doit exercer un contrôle technique sur les travaux de la S. G. F., il s'est réuni régulièrement deux fois par an et publie chaque année au *Journal officiel* un rapport sur les travaux des services.

D. — *Travaux de 1919 à 1936.*

On examinera successivement ceux qui rentrent dans les attributions ordinaires des services, puis ceux qui revêtent un caractère un peu exceptionnel.

a) *Publications périodiques.*

Il ne sera pas question ici des publications périodiques consacrées à un sujet particulier : mouvement de l'état civil, institutions d'assistance, etc., mais seulement de celles qui permettent à la S. G. F. de jouer son rôle de coordination des statistiques françaises, en mettant à la disposition du public, aussi fréquemment que possible, non seulement les résultats divers de ses propres travaux, mais aussi les statistiques publiées ou établies par les administrations françaises et les données recueillies dans les principales publications étrangères. Ce sont : l'*Annuaire statistique de la France*, le *Bulletin de la S. G. F.* paraissant tous les trois mois, mais ayant comme annexe, un *supplément mensuel* et une *feuille hebdomadaire*.

L'*Annuaire statistique de la France* ne put reprendre sa forme normale immédiatement après la guerre, faute de crédits suffisants. On a déjà signalé que le 36^e volume (années 1919 et 1920) était réduit aux tableaux rétrospectifs. De 1921 à 1926, les volumes 37 à 42 comprennent alternativement les tableaux annuels pour la France et les colonies, et les tableaux rétrospectifs pour la France et divers pays. C'est seulement avec le 43^e volume (1927) que l'on put reprendre la série des annuaires complets; le 51^e volume (1935) dernier paru, a été publié en août 1936.

Pendant ces dernières années, les plus grands soins ont été apportés au perfectionnement de l'*Annuaire*. De nombreux tableaux nouveaux ont été introduits; les anciens ont été remaniés, clarifiés, accompagnés de notes précisant

la signification des chiffres, signalant les changements de législation ou de méthode et tout ce qui peut faciliter une saine interprétation des résultats.

Mais c'est dans la partie internationale que les plus grands progrès ont été réalisés. Ne pouvant signaler ici toutes les améliorations introduites, on dira seulement que dans l'annuaire 1914-15, dernier annuaire complet publié en 1917, les tableaux rétrospectifs occupaient 163 pages pour la France, 77 pour les autres pays; dans le dernier volume paru (année 1935), il y a 288 pages de tableaux rétrospectifs français, 260 pour les pays étrangers. L'augmentation des tableaux internationaux devient de plus en plus difficile, parce qu'il est dangereux de réunir dans un même tableau des données relatives aux divers pays qui ne sont pas comparables. Or, si certaines unités statistiques : habitants, naissances, décès sont les mêmes partout, celles dont la définition dépend de législations très différentes ne sont plus identiques. Quand les écarts sont trop grands, il vaut mieux ne plus rapprocher, dans un même tableau, des chiffres non comparables.

Bulletin de la S. G. F. — Fondé en 1911, il n'avait pas cessé de paraître pendant la guerre. Depuis 1920, le nombre des pages a pu être progressivement accru de 112 jusqu'à 200 et parfois plus. C'est naturellement dans cette publication que sont tenus à jour les travaux de la S. G. F. et les données statistiques concernant la France et les pays étrangers. A partir de juillet 1926, le nombre des pages consacrées aux graphiques sur le mouvement économique général fut porté de 4 à 8, puis ultérieurement à 12. Viennent ensuite les statistiques générales (France et divers pays); les statistiques municipales; les résultats des enquêtes et travaux de la S. G. F.; les comptes rendus de statistiques étrangères, un memento législatif, une bibliographie statistique. Chaque numéro contient en outre une étude spéciale presque toujours due à l'un des statisticiens de service qui ont ainsi le moyen de faire connaître leurs aptitudes et leurs qualités professionnelles. On trouvera l'énumération des 91 études publiées jusqu'en décembre 1936, dans la liste des publications de la S. G. F. insérée à la fin de l'*Annuaire*; on pourra juger de l'extrême variété des sujets traités sous leur aspect statistique. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en citer quelques-unes.

Supplément mensuel. — Mais une publication trimestrielle ne donnait qu'une insuffisante satisfaction aux besoins d'information rapide qui devenaient de plus en plus pressants. En 1923, on put donner suite à un projet depuis longtemps caressé, par la création d'un supplément mensuel de 4 pages permettant de faire connaître le 10 de chaque mois les indices et autres résultats statistiques à périodicité mensuelle pour la France et les pays les plus importants. En 1929, le nombre des pages de ce supplément fut porté à 16, dont 4 de graphiques.

Depuis 1936, ce supplément s'est accru de 2 pages supplémentaires pour la statistique, par département, des autos neuves immatriculées chaque mois.

Feuille hebdomadaire. — A partir de 1930, une feuille paraissant chaque mardi permet de mettre à jour les indices économiques et financiers calculés chaque semaine en France et dans quelques pays.

Les moyens limités dont dispose la S. G. F. n'ont pas permis d'aller plus

loin et de créer la publication *quotidienne*, dont le projet formé depuis longtemps eût exigé des ressources excédant de beaucoup les possibilités budgétaires.

b) *Renseignements quinquennaux et enquêtes annexes.*

Le recensement de 1906 n'ayant pu avoir lieu, la série des recensements quinquennaux a repris en 1921. D'après le plan de 1906, le dépouillement des bulletins était développé alternativement sur les données démographiques proprement dites (sexe, âge, état matrimonial, nationalité, etc.) et sur les professions et industries.

Depuis 1921, grâce à une revision attentive des procédés de dépouillement, il a été possible d'obtenir à tous les recensements des données complètes sur les caractères individuels des habitants et sur la structure économique du pays : établissements et population active.

On a toutefois maintenu les principes généraux des méthodes suivies, de manière que de 1901 à 1931 les résultats obtenus restent bien comparables entre eux.

L'afflux de la main-d'œuvre étrangère après la guerre, ayant posé d'importants problèmes, on a développé considérablement les données relatives aux *étrangers et naturalisés* recensés dans notre pays, qui ont fourni la matière d'un gros volume de plus de 350 pages à chacun des recensements de 1926 et de 1931. Pour les étrangers exerçant une profession, des tableaux très détaillés font connaître leur répartition d'après la nationalité, l'âge, le sexe, etc. Pour la première fois, les *naturalisés* ont été répartis par pays d'origine.

Le recensement permet aussi d'obtenir des renseignements sur les *ménages et logements* et sur les *familles*.

En 1926, il y a lieu de signaler spécialement la *statistique des familles* d'après le nombre et l'âge des enfants. Le classement des familles d'après le nombre des enfants ayant moins de 13, 16, 18 ou 21 ans (1 vol. de 350 pages), a fourni de précieuses bases pour l'estimation des dépenses d'assistance ou d'encouragement aux familles nombreuses.

D'autre part, le classement des *ménages* d'après le nombre des personnes et le nombre de pièces du *logement*, dans les villes de plus de 5.000 habitants, fournit une indispensable contribution à l'étude du problème de l'habitation qui s'est posé, après la guerre, avec une acuité nouvelle.

En 1926 également, on a complété les données habituelles sur les *aveugles et sourds-muets* par une enquête plus vaste concernant les *infirmes* signalés sur les feuilles de ménage.

Enquêtes annexes des recensements. — Déjà avant la guerre, de nombreux projets tendant à renouveler les anciennes enquêtes industrielles de la S. G. F. en 1840-45 et 1861-65 avaient été présentées sans succès.

En 1926, on obtint les crédits nécessaires pour une *statistique des forces motrices*, mettant à jour sur un plan plus vaste, des données précises et complètes par industrie qui n'avaient pas été mises à jour depuis 1906. Les résultats pour la France entière et chaque département forment un volume de près de 300 pages.

La *statistique des forces motrices en 1931* établie sur le même plan était composée et corrigée en première épreuve en novembre 1936, elle paraîtra prochainement.

Une *enquête industrielle* portant sur la production, les salaires, etc., a été faite également à l'occasion du recensement de 1931 dans les établissements occupant plus de 10 ouvriers. Malheureusement, la modicité des crédits disponibles, le peu d'empressement à fournir des réponses, a restreint considérablement l'étendue de l'enquête et la valeur des renseignements obtenus.

Une autre enquête sur les *Français à l'étranger* a été faite à l'occasion du recensement de 1931, pour donner satisfaction à des vœux réitérés émis par les Congrès des Français de l'étranger. Les données recueillies, avec la collaboration des postes diplomatiques et consulaires de France, ont fourni la matière d'un volume de 216 pages. On y trouve des chiffres détaillés sur le nombre des Français dans les divers pays, les professions exercées et aussi sur les œuvres françaises : Chambres de Commerce, écoles, établissements de bienfaisance, journaux, etc.

Cette enquête met à jour sur un plan plus vaste, celle qui avait été faite dans des conditions analogues en 1912 (*Bulletin*, janvier 1915).

Le développement pris par les enquêtes annexes au recensement a été rendu possible par l'attribution de crédits spéciaux. L'action bienfaisante que notre président, M. Landry, a pu exercer, comme ministre du Travail ou comme rapporteur du budget, s'est manifestée spécialement en ce qui concerne la statistique des familles et l'enquête industrielle.

c) *Statistiques démographiques.*

Mouvement de la population. — Le relevé sommaire des *mariages, divorces, naissances, décès* par arrondissement, publié chaque semestre au *Journal officiel* jusqu'en 1922 est devenu ensuite *trimestriel*.

La statistique détaillée, résultant du dépouillement des bulletins d'état civil introduits en 1907, a été publiée en quatre volumes pour les années 1907-1910, 1911-1913, 1914-1919, 1920-1924.

Depuis 1925, on a pu reprendre la périodicité annuelle de ces statistiques, des critiques ayant été formulées contre la publication tardive des volumes contenant les résultats de plusieurs années. A partir de 1925, la publication annuelle comprend deux volumes :

1^o *Statistique des mariages, divorces, naissances et décès.* 1 vol. de 160 pages;

2^o *Statistique des causes de décès.* 1 vol. de 320 pages.

Ce dernier a remplacé la statistique sanitaire de la France publiée par la Direction de l'Hygiène publique jusqu'en 1921, le ministre du Travail et de l'Hygiène ayant décidé de confier à la S. G. F. le soin d'établir chaque année une statistique des causes de décès d'après les bulletins d'état civil.

En 1929, la S. G. F. a collaboré à la Conférence internationale réunie par le Gouvernement français pour la *revision décennale de la nomenclature internationale des causes de décès* (nomenclature Bertillon).

Statistique des naissances et décès suivant la nationalité. — Depuis 1927, la S. G. F. a introduit des questions nouvelles dans les bulletins d'état civil

afin de pouvoir faire le classement des *naissances d'après la nationalité* des parents, et celui des *décédés d'après leur nationalité*.

Ces recherches nouvelles étaient rendues nécessaires par l'accroissement du nombre des étrangers en France. Les résultats sont publiés dans la statistique annuelle du mouvement de la population.

Autres travaux démographiques. — On citera spécialement :

Tables de mortalité 1920-23 pour la population de la France, calculée d'après le classement des vivants par année de naissance au recensement de 1921 et le double classement par année d'âge et de naissance des décédés de 1920 à 1923 d'après la méthode de Lexis (*Bulletin*, juillet 1928.)

Tables de mortalité 1928-33 pour la population de la France, calculée d'après la même méthode que la précédente à l'aide du recensement de 1931 et des décès de 1928 à 1933 (*Bulletin*, juillet 1936).

Tables de nuptialité et de fécondité 1925-27 pour la France (*Bulletin*, janvier 1933) calculées d'après le classement des vivants au recensement de 1926, et celui des nouveaux mariés et des mères en 1925, 1926, 1927.

Tables de nuptialité et de fécondité 1930-32 en préparation pour paraître prochainement :

Tables de nuptialité faisant connaître la fréquence des mariages à chaque année d'âge, séparément pour les célibataires, veufs et divorcés de chaque sexe.

Tables de fécondité faisant connaître la fécondité effective (enfants nés vivants) et la mortinatalité séparément pour les enfants légitimes, illégitimes et l'ensemble.

Taux rectifiés de mortalité infantile par département. — Leur calcul direct est faussé par les déplacements d'enfants placés en nourrice hors du département de naissance; des taux rectifiés sont publiés chaque année dans le *Bulletin* et dans la Statistique annuelle du mouvement de la population.

Les taux de mortalité rectifiés sur la base d'une population-type ont fait l'objet d'une étude : Mortalité comparée en France et à l'étranger avant et après la guerre (*Bulletin*, janvier 1929) dans laquelle ont été présentés des taux rectifiés pour les départements français, pour la France et quelques pays.

Les taux de fécondité et de natalité rectifiés sur la base d'une population-type ont été présentés dans une étude analogue : Natalité et accroissement de la population en France et à l'étranger (*Bulletin*, janvier 1931).

Les divers taux qui servent à caractériser l'*accroissement d'une population* : excédent brut des naissances, excédent rectifié, taux de reproduction de Kuczinsky, taux naturel d'accroissement de Lotka, ont été calculés pour un grand nombre de pays dans une étude publiée en annexe à la Statistique annuelle du mouvement de la population en 1933 (tome I).

Citons encore : Essai de détermination de la productivité des mariages suivant l'âge de l'épouse (*Bulletin*, avril 1935).

Contribution à l'étude théorique des mouvements de population (*Bulletin*, avril 1935).

Les migrations intérieures ou internationales ont donné lieu à plusieurs études depuis 1919 :

Les migrations internationales de 1914 à 1920 (*Bulletin*, octobre 1921).

Les étrangers dans l'agglomération parisienne en 1921 (*Bulletin*, avril 1922).

L'immigration française aux États-Unis (*Bulletin*, janvier 1925).

Les étrangers en France d'après les recensements de 1921 et 1926 (*Bulletin*, janvier 1927).

Migrations alternantes dans la région parisienne (*Bulletin*, juillet 1932).

Le grand Paris de 1911 à 1931 (*Bulletin*, janvier 1935).

d) *Statistique des institutions d'assistance.*

La S. G. F. a continué la publication annuelle, vestige de la centralisation complète qui existait lors de la création de la S. G. F. par Thiers en 1833.

Cette statistique a pris un développement assez considérable depuis la guerre, par la mise en vigueur de nouvelles lois d'assistance ou d'encouragement à la natalité, aux familles nombreuses, etc. Mais, en même temps, l'insuffisance des crédits entraînait une restriction des frais d'impression : les tableaux les moins indispensables devaient être supprimés.

Comme suite des analyses rétrospectives publiées dans les volumes annuels de 1906 et 1907, il faut signaler une étude sur les institutions d'assistance en France de 1872 à 1923 (*Bulletin*, janvier 1926).

Quelques autres études ont été publiées dans le *Bulletin* :

La protection légale de la maternité et de la première enfance (*Bulletin*, oct. 1920).

L'encouragement national aux familles nombreuses en 1924 (*Bulletin*, juillet 1926).

e) *Statistiques économiques et financières.*

Les travaux du *service d'observation des prix et de l'activité économique* ont pris, depuis 1914, une très vaste extension, imposée par le besoin d'une documentation précise et rapide sur les mouvements économiques, d'une ampleur sans précédent, qui ont marqué la réparation des ruines accumulées par la guerre et les efforts d'adaptation aux nouvelles conditions politiques, économiques et sociales. Dans ce domaine, la S. G. F. a pris, de très nombreuses initiatives, limitées seulement par la modicité de ses moyens d'action.

1. — *Prix, coût de la vie, salaires.*

Prix de gros. — Les relevés relatifs aux prix de gros dans tous les pays ont été étendus; l'indice non pondéré (45 marchandises), calculé depuis 1911 mensuellement, est devenu *hebdomadaire* à partir de 1930. L'indice annuel calculé rétrospectivement jusqu'en 1857 a été remonté jusqu'à 1820 (*Bulletin*, avril 1918). Dès l'origine, l'indice était calculé pour deux groupes : denrées alimentaires et matières industrielles; depuis 1926, on a fait une autre répartition en produits *nationaux* et produits *importés*.

Depuis 1926, on a calculé un *indice pondéré* (126 marchandises) échappant aux critiques suscitées par le défaut de pondération de l'ancien indice de 45 marchandises (*Bulletin*, janvier 1928).

Dans son *Bulletin*, la S. G. F. reproduit la presque totalité des indices publiés dans les divers pays, indices en monnaie du pays et *indices-or*.

Depuis 1935, la S. G. F. a commencé la publication hebdomadaire d'un *indice des prix mondiaux de 22 produits*, 15 végétaux ou animaux, 7 minéraux (*Bulletin*, avril 1935, exposé des buts et de la méthode).

Prix de détail. — Les relevés des prix de détail par l'intermédiaire des maires, dans les villes de plus de 10.000 habitants, sont régulièrement poursuivis chaque trimestre depuis 1916, chaque mois à Paris depuis 1919. Les indices de prix de détail (*13 denrées*) sont calculés par villes et par régions.

Depuis 1931, la S. G. F. publie un indice pondéré des prix de *34 articles* (base 100 en 1914) calculé chaque mois pour Paris, chaque trimestre pour l'ensemble des autres villes. Il était destiné à remplacer l'indice des 13 denrées, mais on a dû continuer à publier ce dernier pour ne pas troubler les habitudes des personnes qui l'utilisent pour l'interprétation de contrats de salaires, loyers, etc.

Parmi les autres enquêtes sur les prix, citons :

Enquête trimestrielle sur les prix de vente au détail par les coopératives de consommation, commencée en 1919, elle a cessé à partir de 1930, les renseignements recueillis étant devenus insuffisants.

Enquête annuelle sur les prix des denrées payés par les lycées, continuation de l'enquête commencée par Levasseur en 1908; elle a été poursuivie par la S. G. F. jusqu'en 1931; l'extension donnée à partir de ce moment aux autres recherches sur les prix a rendu inutile la continuation de cette enquête d'un caractère un peu spécial.

Prix et production des produits pharmaceutiques de 1929 à 1935 (*Bulletin*, juillet 1936).

Prix de pension dans les hôtels de 1928 à 1935 (*Bulletin*, janvier 1935).

Comparaison des prix de gros et des prix de détail. — Par de nombreux articles de son *Bulletin*, la S. G. F. a souvent attiré l'attention sur les difficultés de cette comparaison qui ont donné lieu à des polémiques parfois assez vives. Elle a donné dans ces articles des exemples du travail correct de comparaison qui peut être fait pour certains produits. Ainsi, elle a calculé depuis 1920 un indice pondéré des prix de gros pour les 13 articles entrant dans l'indice des prix de détail.

Une *Commission spéciale*, réunie en 1930-31 au ministère du Commerce, sous la présidence du directeur de la S. G. F., est arrivée, après de longues études auxquelles ont participé des représentants des commerces et des industries intéressés, à la conclusion qu'une comparaison correcte des prix de gros et de détail ne pouvait être actuellement faite que pour les denrées alimentaires.

Coût de la vie. — Un décret du 19 février 1920 a institué une *Commission centrale* d'études relatives au coût de la vie, dont l'activité fut grande pendant la première année de sa vie. Assistée de 8 comités techniques, elle poursuivit une série d'études approfondies sur les consommations ménagères (alimentation, habillement, chauffage et éclairage, habitation) et sur les causes générales agissant sur les prix : conditions du commerce intérieur : spéculations, coalitions, transports, crédit, monnaie et changes, revenus, etc. Les résultats de

ces travaux ont été publiées dans un gros volume : *Compte rendu des travaux de la Commission en 1920*.

Les crédits nécessaires au fonctionnement régulier de la Commission n'ayant pu être obtenus, il fut impossible de lui maintenir une activité comparable à celle qu'elle avait manifestée pendant sa première année.

La Commission centrale devait, d'autre part, exercer une action coordinatrice sur les Commissions régionales et locales chargées du calcul d'*indices du coût de la vie*.

Une cinquantaine de ces Commissions furent instituées dès l'origine; ce nombre s'est à peu près maintenu.

Une circulaire du 7 avril 1920 fournit aux commissions certaines directives pour le calcul d'indices du coût de la vie sur la base d'un budget-type pour une famille de 4 personnes.

Une assez grande diversité dans le choix des budgets, les difficultés rencontrées pour la fixation des prix de base en 1914, eurent pour conséquence des écarts injustifiés entre les indices établis par les Commissions; les conséquences allaient s'aggravant au fur et à mesure qu'on s'éloignait de la base.

En 1928, le ministre du Travail saisit de la question la Commission centrale; les propositions qu'elle fit furent résumées dans les instructions ministérielles adressées aux préfets le 22 avril et le 25 juin 1930.

Les nouveaux indices doivent être calculés en mai et novembre et rapportés à la base 100 en 1930, d'après un budget-type uniformisé, les Commissions ne pouvant modifier que certaines répartitions secondaires pour les viandes, les produits farineux, etc., de manière à tenir compte des habitudes locales.

Ainsi rectifiés, les indices calculés par les Commissions justifient encore de sérieuses réserves et leur comparabilité d'une ville à l'autre est encore loin d'être assurée, en admettant qu'il soit possible de l'obtenir.

Salaires. — La S. G. F. n'a jamais obtenu les moyens, souvent réclamés par son Conseil, de faire une statistique complète des salaires d'après les livres de paye, sinon de tous, au moins d'un ensemble d'établissements industriels suffisamment représentatif dans chaque branche, comme l'Office du Travail l'avait fait en 1894-96 avec la collaboration active de Lucien March.

Elle a dû se borner à une enquête sur les salaires habituels dans une cinquantaine de professions, à l'aide de questionnaires remplis par les conseils de prudhommes et les maires de certaines villes.

Cette enquête, quinquennale de 1896 à 1921, est devenue *annuelle depuis 1924*, pour répondre autant qu'on le pouvait au vœu émis en 1923 par la Conférence internationale des statisticiens du travail réunie à Genève par le B. I. T.

Une enquête spéciale sur les *salaires des domestiques*, effectuée pour la première fois en 1913, a été répétée en 1921, 1926, 1935 (*Bulletin*, juillet 1935).

Autres études sur les prix. — Mention spéciale doit être faite de deux volumes publiés en 1932 et 1934. Le premier contient, d'ailleurs, non seulement des relevés relatifs aux prix, mais un résumé de toutes les séries d'indices sur le mouvement économique général.

Les *indices généraux du mouvement économique de 1901 à 1930*. 1 vol. de 166 pages, publié en 1932, présente sous une forme commode les éléments sta-

tistiques de la conjoncture économique que la S. G. F. s'est efforcée de rassembler et de coordonner pour cette période de trente ans. Il contient une note sur les principaux centres d'études économiques en France et à l'étranger. Les séries d'indices sont précédées d'indications sur leurs modes de calcul.

Le *mouvement des prix depuis la stabilisation du franc* forme un volume de 328 pages publié en 1934. On y trouve de nombreuses séries de prix de gros et de détail provenant de sources très diverses; en annexe est donnée la liste des mesures législatives relatives au commerce intérieur et extérieur : droits de douane, contingents, etc. La préface est consacrée à une analyse comparative des mouvements des prix en France et à l'étranger.

Les moyens si parcimonieusement mesurés au service d'observation des prix n'ont pas permis de renouveler et d'étendre les travaux de ce genre, comme on en avait le projet.

Parmi les autres études relatives aux prix, au coût de la vie et aux salaires, non encore mentionnées ici, on citera :

Mouvement des salaires dans quelques pays depuis 1914 (*Bulletin*, octobre 1922).

Les variations de prix en France depuis la stabilisation des changes (*Bulletin*, juillet 1929).

Fluctuations comparées du chômage et des salaires en quelques pays (*Bulletin*, avril 1930).

Variation comparée des prix, de la production et des cours des actions pour quelques industries (*Bulletin*, avril 1932).

2. — *Production, activité du travail.*

Production industrielle. — En dehors des statistiques publiées pour certaines branches soumises à un contrôle fiscal ou technique (mines, métallurgie, sucre, alcool, etc.) on n'a exécuté en France aucune enquête analogue à celles que la S. G. F. avait menées à bien en 1840-45 et 1860-65. On a vu qu'une *enquête industrielle* annexée au recensement de 1931, n'avait produit que des résultats insuffisants, faute de moyens et aussi faute d'une bonne volonté générale parmi les industriels interrogés.

Indices de la production industrielle. — Après des essais ayant duré plusieurs années, les résultats obtenus ayant paru intéressants, bien qu'ils ne s'étendissent guère à plus de la moitié du total, la S. G. F. a commencé, en 1923, la publication d'indices mensuels de la production industrielle sur la base 100 en 1913 (*Bulletin*, octobre 1914 et avril 1926). Des indices annuels ont été calculés pour les années 1898 à 1913, mensuels à partir de 1919. Cet indice est calculé pour 8 groupes d'industries et pour leur ensemble. La S. G. F. a mis tous ses soins à élargir les bases du calcul. Les progrès les plus récents réalisés dans ce sens ont été exposés dans le *Bulletin* (avril 1936).

La S. G. F. calcule un certain nombre d'*indices complémentaires* mensuels : consommation apparente de la houille, des huiles minérales, production d'énergie électrique, etc.

Activité du travail. — D'après les données relevées par le ministère du Travail, la S. G. F. calcule un indice mensuel du mouvement des *chômeurs secourus*, et des *placements* à demeure effectués par les Offices publics.

Elle prête son concours pour le dépouillement d'une enquête mensuelle des inspecteurs du travail sur l'emploi de la main-d'œuvre dans les établissements industriels occupant plus de 100 personnes. Elle calcule des indices du *personnel occupé* et de la *durée moyenne du travail*.

Les *faillites* sont un précieux indice de l'état des affaires. Dès 1923, la S. G. F. avait pris l'initiative de publier le nombre des faillites à *Paris et dans la Seine* par catégories professionnelles, d'après les chiffres communiqués par le greffe du tribunal de commerce.

Une loi du 20 janvier 1926 ayant ordonné l'insertion obligatoire des faillites déclarées dans le *Bulletin officiel* des ventes et cessions de fonds de commerce, la S. G. F. a dépouillé régulièrement ce bulletin pour établir une *statistique mensuelle des faillites dans la France entière*.

Autres études sur la production. — Citons dans l'ordre chronologique :

La population active d'Alsace et de Lorraine en 1907 et 1921 (*Bulletin*, avril 1925).

La population active des régions libérées en 1906 et 1921 (*Bulletin*, octobre 1925).

Indices comparés de la production agricole et industrielle en divers pays de 1870 à 1928 (*Bulletin*, octobre 1928).

La population active en France, avant et depuis la guerre, 1906, 1921, 1926 (*Bulletin*, octobre 1931).

Évolution des industries de transformation en quelques pays (*Bulletin*, janvier 1932).

Concentration des entreprises en France avant et depuis la guerre (*Bulletin*, avril 1933).

La fonction exportatrice dans l'économie industrielle de la France (*Bulletin*, octobre 1935).

La production industrielle en France depuis 1928 (*Bulletin*, avril 1936).

3. — Commerce.

Commerce extérieur. — Les statistiques détaillées étant publiées pour la France par l'Administration des Douanes, la S. G. F. se borne à présenter les résultats les plus importants relatifs à notre pays, mis en rapport avec ceux des autres États. Toutefois, la valeur des marchandises échangées ne permet pas une vue complète parce qu'elle est affectée à la fois par les variations des prix et des quantités. Aussi, dès 1929, la S. G. F. a commencé la publication d'indices du *volume du commerce extérieur*, pondérés d'après les quantités, en éliminant l'effet des variations de prix. Les indices bruts, calculés pour les postes les plus importants de la nomenclature douanière, afin de réduire le travail, puis corrigés des variations saisonnières, sont annuels de 1919 à 1928, mensuels à partir de 1929 (*Bulletin*, avril 1929).

Commerce intérieur. — La S. G. F. calcule un indice du rendement de la *taxe sur le chiffre d'affaires* ; indice corrigé des variations saisonnières, régularisé par moyennes mobiles sur trois mois, en raison des recouvrements forfaitaires trimestriels. La signification de cet indice est d'ailleurs réduite par les nombreuses modifications au mode d'assiette de la taxe.

La S. G. F. a souvent demandé que les résultats relatifs au chiffre d'affaires

fussent publiés par groupes d'industries ou de commerces, ce qui fournirait rapidement, chaque mois, un précieux indice de l'activité générale et du mouvement des affaires dans chaque branche particulière. D'après certains renseignements, ce progrès serait prochainement réalisé.

Autres études sur le commerce. — Parmi les autres études sur des questions commerciales publiées dans le *Bulletin*, depuis 1919, on citera :

Le commerce international avant et après la guerre (*Bulletin*, janvier 1927).

Quelques aspects du commerce international des dernières années (*Bulletin*, octobre 1930).

Le commerce des territoires français d'outre mer (*Bulletin*, avril 1934).

4. — *Transports.*

D'après les statistiques du ministère des Travaux publics, la S. G. F. publie des indices mensuels sur le mouvement des *recettes des chemins de fer*, et sur les *wagons chargés*, un indice trimestriel sur les *transports fluviaux*. Elle a signalé l'intérêt croissant que présenterait un indice des *transports routiers* par automobiles.

Diverses études relatives aux questions de transport ont été publiées dans le *Bulletin*, notamment :

Les chemins de fer français depuis la guerre (*Bulletin*, janvier 1930).

L'automobile en France depuis la guerre (*Bulletin*, juillet et octobre 1933).

Quelques aspects de la navigation intérieure en France depuis la guerre (octobre 1936).

5. — *Indices financiers.*

Indices financiers. — Dans ce domaine, la S. G. F. a accompli une œuvre considérable, par le calcul de nombreux indices et la publication dans son *Bulletin* de travaux variés sur les problèmes financiers.

En premier lieu, la *statistique des émissions publiques de valeurs mobilières*. Depuis 1907, ces émissions sont obligatoirement annoncées, dans une publication annexe du *Journal officiel*, le *Bulletin des annonces légales*. En 1923, la S. G. F. a pris l'initiative de dépouiller ces annonces depuis l'origine (*Bulletin*, janvier 1923). Depuis, cette statistique a été continuellement améliorée et complétée par les indications relatives aux émissions non insérées dans le *Bulletin des annonces légales* (Trésor, chemins de fer, etc.). Les résultats sont publiés chaque mois; dans un article spécial (*Bulletin*, numéro d'avril), les résultats annuels sont présentés et commentés.

Indices hebdomadaires des cours de Bourse, publiés : 1^o pour 300 actions françaises réparties en 22 groupes et pour 20 valeurs étrangères; 2^o pour 36 rentes et obligations françaises. Le point de départ de ces indices est une étude de Lenoir sur le mouvement des cours des valeurs françaises depuis 1856 (*Bulletin*, octobre 1919). Les premières séries d'indices publiées sur la base 1901-1910 ont fait l'objet de plusieurs notes (*Bulletin*, octobre 1919, janvier 1922, avril 1924). En 1927, on a commencé la publication d'une nouvelle série d'indices sur la base 100 en 1913 et calculés à partir de 1919 (*Bulletin*, juillet 1927). Une revision des méthodes a été faite en 1932 (*Bulletin*, janvier 1932).

Indice mensuel du volume des opérations de Bourse, calculé par la S. G. F. d'après le produit de l'impôt, lequel n'est malheureusement pas connu séparément pour les valeurs à revenu fixe et à revenu variable. Les modifications de taux nécessitent d'incessantes rectifications.

Ce n'est qu'à partir de 1931 que la S. G. F. a pu commencer le calcul d'*indices hebdomadaires sur l'activité des transactions à la Bourse de Paris*, d'après les indications fournies par la Chambre syndicale des agents de change. Deux indices sont calculés sur la base 100 en 1931 pour certaines valeurs à revenu variable et à revenu fixe (*Bulletin*, avril 1934). Comme les indices des cours sont calculés pour les mêmes valeurs, leur produit correspond à la valeur globale des transactions.

Taux d'intérêt. — La S. G. F. calcule chaque mois, le taux moyen de capitalisation pour l'ensemble des valeurs entrant dans l'indice des cours déjà signalés (intérêt annuel net, impôts déduits, compte tenu de l'amortissement s'il y a lieu). Elle calcule aussi le taux moyen des obligations émises chaque mois.

La S. G. F. reproduit aussi les divers cours relatifs aux placements à court terme, prêts au jour le jour, reports, taux d'escompte à la Banque de France, taux hors banque, etc.

Tous ces indices financiers prennent une grande valeur comparative par leur juxtaposition dans le *Bulletin*, les suppléments mensuels et hebdomadaires, auprès des renseignements analogues publiés dans les principaux pays.

Autres études financières :

Progression des impôts de 1913 à 1925 en France et en divers pays (*Bulletin*, octobre 1925).

Les finances publiques et l'activité économique en divers pays (*Bulletin*, avril 1927).

Les charges fiscales en France et en divers pays (*Bulletin*, juillet 1931).

Essai de détermination de la circulation monétaire en France de 1870 à 1913 (*Bulletin*, avril 1932).

Dividendes, valeur boursière et taux de capitalisation des valeurs mobilières françaises de 1857 à 1932 (*Bulletin*, juillet 1934).

Circulation fiduciaire dans les colonies françaises (*Bulletin*, octobre 1934).

Contribution à l'étude des fortunes privées d'après les déclarations de successions (*Bulletin*, décembre 1934).

f) *Autres travaux de la S. G. F.*

Parmi les travaux de la S. G. F. non compris dans les paragraphes précédents, on citera :

Échelles de traitements des fonctionnaires. — La loi du 8 avril 1910, charge la S. G. F. d'établir tous les cinq ans une statistique des échelles des traitements des fonctionnaires. On a déjà signalé la publication au *Journal officiel*, en 1911, des échelles de traitement en vigueur en 1871, 1901, 1906, et 1911.

Cette statistique a été répétée en 1921, 1931 et 1936; en 1916, elle a été supprimée à cause de la guerre, en 1926 à cause de la variation rapide des échelles de traitement à cette époque.

Dans tous les rapports présentant ces résultats, on a signalé l'insuffisance

d'un relevé des échelles de traitement, non accompagné d'une statistique des effectifs dans chaque catégorie d'emploi. On a rappelé le vœu du Conseil supérieur de statistique préconisant un véritable recensement des fonctionnaires à l'aide de bulletins individuels. Mais on n'a jamais pu obtenir les moyens de procéder à une opération cependant si utile.

La statistique des fonctionnaires a fait l'objet d'études parues dans le *Bulletin* (octobre 1913 et octobre 1932).

Organisation du travail et sélection des travailleurs. — Sur ce sujet, plusieurs études ont paru dans le *Bulletin*, les premières résultant des enquêtes entreprises par la Commission instituée en 1913 par Henry Chéron.

Recherches sur la physiologie du travail professionnel (*Bulletin*, janvier 1919).

La sélection des travailleurs (*Bulletin*, janvier 1920).

Les nouvelles méthodes d'organisation des ateliers (*Bulletin*, avril 1921).

La rééducation professionnelle des mutilés de guerre (*Bulletin*, avril 1923).

La sélection psychotechnique des travailleurs et les méthodes statistiques (*Bulletin*, juillet 1935).

Analyse des aptitudes et fonctions mentales (*Bulletin*, juillet 1936).

On voit que la S. G. F. s'était préoccupée de ces questions bien avant qu'elles aient conquis dans l'opinion la place qu'elles occupent aujourd'hui.

Statistiques relatives à l'automobile. — Continuant une statistique commencée en 1930 par le ministère du Commerce, la S. G. F. publie régulièrement la statistique des autos neuves ou d'occasion immatriculées chaque mois dans les 90 départements (Voir *Bulletin S. G. F.*, octobre-décembre 1932, avril-juin 1933 et 1934, janvier-mars 1935). Depuis 1936, ces résultats sont mis à jour dans le supplément mensuel du *Bulletin*.

Industrie cinématographique en France en 1915 (*Bulletin*, avril-juin 1936).

g) *Travaux pour d'autres administrations publiques ou privées.*

Conformément au vœu émis dès 1900 et 1903 par le Conseil supérieur de statistique, l'atelier central constitué à la S. G. F. a répondu à tous les appels qui lui ont été adressés pour l'exécution de dépouillements statistiques, de calculs et la rédaction des rapports analysant les résultats obtenus.

La plus ancienne application, remontant à 1900, est le dépouillement annuel des fiches établies par l'Assistance publique pour les enfants placés en nourrice et le calcul de taux corrects de mortalité pour ces enfants (Loi Théophile Roussel).

Parmi les travaux exécutés depuis 1920, on citera :

En 1920-21, pour le *ministère des Finances* (contributions directes), relevé des marchés de la guerre (135.000 marchés).

En 1920-21, pour le *ministère des Pensions* : dépouillement de 210.000 fiches de mutilés, invalides et veuves de guerre; en 1921, 126.000 fiches de mutilés et invalides et de 100.000 fiches de veuve.

En 1921, pour la *préfecture de la Seine* : statistique des ménages et logements à Paris et dans la Seine (degré d'encombrement des logements).

En 1927, pour l'*Office d'Hygiène sociale*, statistiques relatives aux enfants anormaux fréquentant ou non les écoles.

En 1928, pour l'*Office public d'habitations à bon marché de Marseille*, statistique des logements à Marseille en 1926.

En 1928, pour la *Ville de Strasbourg*, recensement des industries et professions pour cette ville en 1926.

En 1929, pour l'*Office public d'habitations à bon marché des Bouches-du-Rhône*, statistique des logements dans ce département en 1926.

En 1929, pour l'*Association des propriétaires de Clermont-Ferrand*, statistique des logements dans cette ville en 1926.

En 1929, pour l'*Institut du cancer*, statistique des décès par cancer dans le département du Nord.

En 1931-32, pour la *Caisse autonome de retraite des ouvriers mineurs*, table de mortalité des ouvriers mineurs pour les années 1923 à 1928, travail publié en un volume spécial par la S. G. F.

* *

Ce rappel sommaire des travaux de la S. G. F., au cours des quinze dernières années, montre que, sans porter préjudice aux travaux démographiques, la création du service d'observation des prix a eu pour effet de développer intensément les recherches relatives à l'activité économique générale. Obéissant à la règle directrice de son évolution depuis quarante ans, la S. G. F. s'est efforcée d'accroître son action dans le sens imposé par les besoins du Gouvernement et du public. Or, depuis la guerre, c'est dans le domaine économique que s'est fait sentir surtout l'impérieuse et croissante nécessité d'une documentation statistique de plus en plus complète, de plus en plus variée.

C'est ainsi que l'on peut dire que son évolution a été une création continue. Son existence, incertaine au début, n'a été assurée qu'à partir de 1906, et depuis, dans la mesure où le permettait sa faible dotation, elle a dû adapter continuellement ses organes et son action aux besoins nouveaux qui se manifestaient. Ce n'est que par cette recherche constante de l'actualité, qu'elle a pu intéresser à ses travaux et à leur développement les hommes d'État qui ont facilité le maintien des crédits qui lui étaient alloués, éviter souvent les réductions menaçantes, et plus rarement obtenir des crédits nouveaux.

On peut lui rendre cette justice qu'elle a toujours tiré le meilleur parti des ressources insuffisantes qui lui étaient allouées. Si ce résultat a pu être atteint, c'est, en partie au moins, parce que l'unité de vues et d'action a pu être assurée pendant quarante années; deux directeurs seulement se sont succédés pendant cette longue période et le dernier a eu la préoccupation constante de maintenir le service dans la direction que lui avait imprimée la forte conception de son prédécesseur, inspirée de deux principes essentiels : souci primordial de la probité scientifique et recherche constante du meilleur rendement.

VI. — LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE EN 1936.

Après ce rapide exposé sur l'histoire de la S. G. F. depuis quarante ans, essayons de fixer en quelques traits sa situation à la fin de 1936, de définir les améliorations qui pourraient résulter d'un accroissement de ses moyens d'action, devenu indispensable.

A. — *Attributions de la S. G. F.*

La S. G. F. forme une direction rattachée à la Présidence du Conseil par la loi du 24 décembre 1934; le Président a délégué son autorité au ministre de l'Économie nationale par un décret du 26 novembre 1936.

Ses attributions sont de deux sortes : chargée spécialement de certains travaux, elle exerce, en outre, une action coordinatrice sur les statistiques françaises.

1^o *Attributions spéciales.* — Elles sont définies par le décret du 18 janvier 1919 :

La S. G. F. est spécialement chargée des travaux de statistique générale, du dépouillement du recensement général de la population et des enquêtes annexes.

Le service d'observation des prix, qui lui est rattaché, est chargé de centraliser et de coordonner les informations relatives au mouvement des prix, du coût de la vie et de l'activité économique tant en France qu'à l'étranger.

Depuis 1925, l'Office régional de statistique à Strasbourg est rattaché à la S. G. F.

Le *Conseil de la S. G. F.* exerce son contrôle sur les travaux particuliers dont elle est chargée; il publie un rapport annuel sur ces travaux et sur les questions d'ordre intérieur, le personnel, le matériel, etc.

2^o *Coordination des statistiques françaises.* — La S. G. F. joue, en outre, d'une manière assez limitée, le rôle d' *organe de centralisation et de coordination* des statistiques françaises, sous l'autorité du *Conseil supérieur de statistique*. Ce rôle s'est exercé sous deux formes :

1^o *Centralisation des résultats* dans l'*Annuaire* statistique depuis 1878, dans le *Bulletin* depuis 1911. L'*Annuaire* présente un résumé des statistiques publiées par toutes les administrations françaises et des statistiques que ces administrations établissent mais ne publient pas par leurs propres moyens.

2^o *Centralisation des dépouillements* statistiques; conformément au vœu émis par le Conseil supérieur dès 1900, l'atelier de la S. G. F. est mis à la disposition des administrations publiques et privées qui jugent opportun de lui confier l'exécution de leurs travaux statistiques. On en a donné de nombreux exemples, encore trop limités.

Le décret du 30 octobre 1935 a pour objet de renforcer l'action coordinatrice du Conseil supérieur, dont la S. G. F. serait l'agent d'exécution : assurant la préparation des travaux du Conseil, la transmission de ses avis et s'occupant de la suite donnée. La S. G. F. établirait ainsi une liaison entre toutes les administrations publiques et organisations privées appelées à collaborer à l'élaboration des statistiques ou à les utiliser.

Malheureusement, ce décret est resté jusqu'à présent lettre morte; on ne peut que déplorer le retard apporté à la désignation des membres du Conseil supérieur de Statistique. Celui-ci aurait pu être réuni dès la fin de 1935 ou tout au moins en janvier 1936; l'œuvre si urgente et si nécessaire de la réorganisation des statistiques françaises serait actuellement entrée dans l'ère des réalisations; on en est encore à la période d'attente.

B. — Organisation de la S. G. F.

De quels moyens dispose la S. G. F. pour remplir ses attributions? Quelle est son organisation intérieure?

Laissons de côté l'Office de Strasbourg qui compte 11 agents, dont 2 statisticiens.

Les services centraux ont une organisation non pas administrative, mais de type industriel; ils comprennent des services d'études techniques et des services d'exécution constituant un véritable atelier de dépouillements et calculs statistiques.

1^o *Services d'études techniques.* — Ils occupent 9 statisticiens et statisticiens adjoints recrutés par un concours d'ordre élevé (mathématiques, calcul des probabilités, économie politique, géographie économique, connaissance de l'anglais et de l'allemand).

Ils sont chargés d'étudier les projets d'enquête, d'établir les plans d'exécution, d'arrêter les programmes des dépouillements et calculs. Quand ces travaux ont été exécutés, ils doivent en vérifier les résultats, les analyser et rédiger les comptes rendus. Ils ont comme collaborateurs 6 aides-statisticiens.

Les services sont répartis en deux divisions :

Statistique générale : 1^o section démographie; 2^o section industries et professions; 3^o section statistiques diverses.

Observation des prix : 1^o section en France; 2^o section à l'étranger.

Les statisticiens ont comme instrument de travail une bibliothèque spécialisée comprenant près de 60.000 volumes, formée surtout par échange avec les Offices étrangers.

2^o Les *services d'exécution* constituent un *atelier* de dépouillements et calculs statistiques avec un personnel surtout féminin; les dames sont groupées en équipes dirigées chacune par une vérificatrice, chargée de distribuer, de surveiller et de vérifier le travail. Un chef de travaux, assisté de contrôleurs, dirige et coordonne l'ensemble des opérations.

L'organisation des dépouillements importants fait l'objet d'un plan détaillé, arrêté à l'avance par les services d'études. Ce plan est fondé sur la division du travail en opérations simples : tri, notation des fiches, classements au casier, dépouillement au classi-compteur-imprimeur, totalisation des tableaux imprimés à la machine à additionner ou à la machine comptable. Chaque opération simple est confiée à une équipe spécialisée qui reçoit des instructions détaillées; la qualité du travail est assurée par des vérifications et contrôlée par épreuves.

Ainsi, l'application des principes modernes de l'organisation scientifique du travail est en vigueur à la S. G. F. depuis 1896.

3^o *Personnel.* — L'effectif budgétaire total, non compris les 11 agents de Strasbourg est de 126 personnes.

4^o *Matériel.* — 25 classi-compteurs-imprimeurs système March dont 15 à commande électrique; machines à cartons perforés : 1 poinçonneur à moteur, 5 à main, 1 trieuse Powers; 4 machines comptables; 5 machines à additionner; 8 machines à calculer; 20 rouleaux calculateurs, etc.

5^o *Locaux.* — En juin 1931, la S. G. F. a dû évacuer d'urgence l'immeuble

situé au coin du quai d'Orsay et de l'avenue Rapp, immeuble provisoire construit pour les services de l'Exposition de 1900, maintenant démoli. Les services sont ainsi coupés en deux. L'atelier de dépouillement est resté quai d'Orsay, n° 97, dans une partie de l'Hôtel de l'Alma; la direction et la bibliothèque occupent deux étages d'un immeuble privé, 172, rue de l'Université. La bibliothèque, sans bibliothécaire (l'emploi, supprimé en 1934, ne sera rétabli qu'en 1937) est installée dans des conditions très défectueuses, faute de place. La séparation des services qui doivent avoir de fréquents contacts est une cause de gêne.

De nombreux projets d'installation définitive ont été examinés (voir les rapports annuels du Conseil de la S. G. F.); aucun n'a pu aboutir jusqu'à présent. La question ne peut d'ailleurs être résolue qu'après adoption d'un programme définitif pour la création réclamée par le Conseil national économique d'un Centre de documentation statistique, dont la S. G. F. formerait le noyau. Ce programme ne peut être établi qu'après une étude approfondie par le Conseil supérieur de Statistique réorganisé par le décret du 30 octobre 1935, mais qui n'a pas encore été réuni.

6° *Insuffisance des moyens d'action de la S. G. F.* — Elle éclate nettement par comparaison avec ceux dont disposent les Offices étrangers. Sans doute, les attributions de ces services sont plus ou moins étendues; même en tenant compte des corrections nécessaires, on ne peut manquer d'être frappé par la disproportion des effectifs, des moyens mécaniques, des ressources budgétaires dont disposent les services étrangers, quand on les compare à ceux de la S. G. F.

On trouvera des détails très complets dans le *Répertoire international des institutions de statistique* publié en 1934 par l'Office permanent de l'Institut international de Statistique, ainsi que dans le *Rapport sur le budget du ministère du Travail pour 1928* établi par M. Landry (1).

On se bornera à citer ici quelques chiffres qu'il ne sera guère besoin de commenter.

Personnel. — Voici, d'après le *Répertoire international*, les effectifs de quelques Offices statistiques :

Pays	Permanent	Auxiliaire
Allemagne.	2.358	—
France (2)	109	17
Grèce.	293	323
Hongrie.	204	186
Italie.	270	698
Pays-Bas	264	282
Pologne.	315	357
Tchécoslovaquie	458	740

Matériel. — L'insuffisance des moyens mécaniques n'est pas moins marquée. Les 25 classi-compteurs, les 5 perforatrices et l'unique trieuse à cartons perforés dont dispose la S. G. F. font piètre figure à côté de l'outillage abondant

(1) Voir aussi l'article de M. de Marié : *La statistique en Allemagne et en France*. (*Journal de la société de statistique*, avril 1932).

(2) Non compris l'Office de Strasbourg (11 agents), les Offices régionaux n'étant pas compris dans les autres pays.

des Offices étrangers. Quelques chiffres seulement, d'après le *Répertoire international* déjà cité : Le Bureau du Censur des États-Unis possédait plus de 3.500 perforatrices et 82 trieuses (dont 1.000 perforatrices et 36 trieuses pour le seul recensement); l'Institut de Statistique d'Italie, 60 perforatrices et 15 trieuses, etc.

Dans le premier programme de grands travaux établi en 1931, l'équipement de la S. G. F. avait été inscrit pour 7 millions de francs; mais ce beau projet n'a jamais abouti jusqu'à présent.

Crédits. — Quant aux sommes affectées dans les divers pays au fonctionnement des Offices statistiques, citons seulement quelques chiffres, tirés du *Répertoire international* : Crédits totaux vers 1930-31 : Office de Statistique d'Allemagne, 11 millions de marks (66 millions de francs); Census office des États-Unis, 15 millions de dollars (75 millions de francs); France, 3.200.000 francs.

C. — Améliorations possibles.

Après cet examen comparé des moyens d'action de la S. G. F. et des Offices similaires étrangers, on tombera aisément d'accord qu'aucune amélioration importante n'est possible sans un accroissement massif de ces moyens.

Supposons acquises ces ressources nouvelles, ce qui est, sans doute, une anticipation un peu audacieuse; certaines améliorations concernent des statistiques à développer ou des statistiques nouvelles; d'autres dépendraient d'une vaste réorganisation dont le Conseil supérieur de Statistique devrait tracer le plan après un examen approfondi et qui devrait s'étendre toutes à les statistiques françaises.

Parmi les projets du premier groupe, on signalera brièvement ceux qui concernent l'information économique générale, le recensement quinquennal et ses annexes, recensement de la production et de la distribution, les statistiques économiques et financières, les statistiques sociales.

Information économique générale. — La S. G. F. s'est efforcée de la développer au maximum. Son *Bulletin* trimestriel avec ses suppléments présente le recueil le plus complet de statistiques et d'indices économiques publié dans notre pays.

Mais *cette information devrait être développée, sa diffusion rendue plus rapide.*

Pour cela, il serait indispensable d'augmenter le maigre effectif de 9 statisticiens et d'accroître leurs moyens d'investigation.

Le service d'échange avec les publications de la S. G. F. permet d'obtenir l'envoi régulier des statistiques officielles étrangères. Des crédits suffisants devraient permettre de compléter cette documentation par des abonnements aux journaux, revues et bulletins divers d'intérêt économique émanant d'organisations privées, tant en France qu'à l'étranger.

La documentation locale en France devrait être assurée par quelques Offices régionaux de statistique sur le modèle de l'Office de Strasbourg ou, à moindres frais, par un statisticien détaché au chef-lieu de chaque région économique en liaison avec les organismes locaux tels que ceux créés par les Chambres de Commerce. Elle serait utilement complétée par les communications périodiques ou accidentelles que pourraient adresser des correspondants locaux,

observateurs qualifiés des phénomènes économiques choisis dans le monde des affaires, dans les principaux centres industriels ou commerciaux.

En outre, il devrait être possible d'envoyer des statisticiens sur place pour des enquêtes approfondies, chaque fois que la situation particulière d'une industrie ou d'une région, etc., l'exigerait.

Cette documentation multiple devrait être classée, coordonnée, analysée et commentée au centre par une équipe de statisticiens suffisamment nombreuse.

Les données recueillies devraient être rapidement diffusées. La S. G. F. a fait tout ce que lui permettaient ses ressources en créant le supplément mensuel en 1923, la feuille hebdomadaire en 1931. Il faudrait aller plus loin : le *Bulletin* trimestriel rendu mensuel ou même hebdomadaire, devrait être complété par une feuille quotidienne d'informations économiques.

Le *Recensement quinquennal* exige une refonte complète, dont le plan aurait été soumis au Conseil supérieur de Statistique, s'il avait pu être réuni en 1936. Les grandes lignes de ce plan avaient été indiquées dans une note établie sur la demande du Conseil supérieur de la natalité, préoccupé de hâter la publication de résultats démographiques du recensement.

En premier lieu, il est nécessaire d'obtenir le vote d'une loi sur le recensement, qui existe dans presque tous les pays. En France, la seule base juridique de cette vaste opération est une loi de police de 1791, qui prescrit de tenir à jour dans chaque commune un registre de population.

Une seconde question à examiner, c'est de savoir s'il est indispensable de maintenir la dualité des opérations concernant la population légale (ministère de l'Intérieur) et la population présente (S. G. F.).

Enfin, dans les travaux effectués par la S. G. F., il faudrait séparer totalement la partie démographique et la partie relative aux industries et professions.

Le dénombrement des habitants pourrait être fait à l'aide du bulletin individuel actuel; mais on pourrait envisager sa suppression et son remplacement par une feuille de ménage un peu plus développée, dont les indications seraient reportées sur des cartes perforées. Le dépouillement ne comportant plus le classement des professionnels suivant le lieu de travail serait beaucoup plus rapide.

Le recensement des industries serait fait à l'aide d'une fiche spéciale pour chaque établissement agricole, industriel, commercial, etc. Le dépouillement de ces fiches, totalement indépendant du dénombrement des personnes, pourrait être effectué en même temps que le premier, par un atelier distinct, d'où gain appréciable pour la publication des résultats.

Les fiches d'établissement au lieu d'être d'un modèle uniforme pourraient être différentes suivant les branches d'activité; le développement donné aux questions posées permettrait d'effectuer, en même temps que le dénombrement des établissements :

Un *recensement de la production industrielle*, des salaires, des forces motrices, de l'outillage, etc.

Un *recensement de la distribution*, opération réclamée par la Chambre de Commerce internationale, base indispensable pour l'étude des améliorations au régime de la distribution des produits; des opérations de ce genre ont été récemment effectuées aux États-Unis, en Italie, en Irlande, etc.

Statistiques économiques et financières. — Les Administrations financières, enregistrement, contributions directes et indirectes, etc., détiennent une masse considérable de documents dont l'exploitation statistique fournirait sur l'activité économique du pays, des données précieuses, que l'on ne pourrait obtenir autrement et qui rendraient les plus précieux services au Gouvernement pour l'administration du pays, aux particuliers pour la conduite de leurs affaires.

Parmi celles qui ont été souvent signalées et dont le projet était envisagé, pour être soumis au Conseil supérieur de Statistique, en 1936, citons :

La statistique par branche d'activité et par région, des recettes *mensuelles* du Trésor en ce qui concerne la taxe sur le *chiffre d'affaires* ; on aurait ainsi un moyen de suivre mois par mois l'activité des diverses industries et commerces. Sur ce point, une solution prochaine peut être espérée.

La statistique annuelle des produits de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, établie de même, par branche d'activité, donnerait une connaissance plus précise de la situation économique du pays.

Énumérons seulement quelques autres statistiques importantes, qui pourraient être établies ou développées dans le même but : statistiques relatives aux revenus déclarés ; statistiques des sociétés par actions (recensement des sociétés existantes et tenue à jour des créations et dissolutions), statistique des loyers (enregistrement et contributions directes), statistiques relatives aux habitations, aux constructions nouvelles ; statistiques relatives aux finances locales (départements et communes), statistiques relatives aux fonds de commerce (tirées des registres du commerce ou des documents recueillis par d'autres administrations), statistiques des faillites, des effets protestés, etc.

Statistiques sociales. — Les statistiques relatives au chômage et à l'emploi devraient être développées, ainsi que celles des salaires. Jusqu'à présent, la S. G. F. n'a pas pu disposer des éléments nécessaires au calcul d'un indice mensuel des salaires. La généralisation légale des contrats collectifs de salaires devrait permettre d'améliorer considérablement ces statistiques. Mais il serait nécessaire d'avoir aussi des statistiques de salaires effectivement payés, d'après des relevés extraits des livres de paye d'un certain nombre d'établissements représentatifs dans les principales branches.

Le montant total des salaires payés, par région et par branche industrielle, pourrait être estimé à l'aide des données fournies par les produits de la taxe d'apprentissage, par les sociétés d'assurances contre les accidents du travail.

Pour déduire du salaire nominal, le salaire réel à l'aide des données sur le coût de la vie, il faudrait améliorer les calculs relatifs à ces derniers indices. Pour cela, il serait indispensable de procéder en France à des enquêtes suffisamment étendues sur les budgets de famille.

On arrêtera ici cette énumération déjà trop longue, mais suffisante pour montrer l'étendue du champ offert aux investigations d'une S. G. F. pourvue des moyens nécessaires pour les enquêtes variées qui permettraient de satisfaire le besoin d'informations précises qui se manifeste de tous côtés, de la part du Gouvernement, des parlementaires, des chefs d'entreprises, des économistes, etc.

On envisagera maintenant les moyens de répondre aux vœux répétés émis

de tous côtés pour l'organisation d'un centre de coordination puissamment outillé, étendant son influence sur toutes les statistiques françaises, établies par des administrations publiques ou privées, en France ou dans les colonies et capable de fournir au Gouvernement et au public la documentation précise, complète et rapide qui devient de plus en plus indispensable.

Centralisation ou coordination des statistiques. — L'organisation des services publics de statistique dans les principaux pays du monde oscille entre deux pôles opposés : centralisation, décentralisation. Sur cette importante question, l'Institut international de Statistique exécute en ce moment une vaste enquête qui permettra sans doute de dégager les avantages et les inconvénients des divers systèmes en usage et de choisir avec plus de sûreté les principes d'organisation les mieux adaptés aux conditions particulières de chaque État.

Certains ont une statistique entièrement centralisée dans un Office unique, qui reçoit des diverses administrations les éléments de chaque statistique particulière. Dans d'autres pays, au contraire, chaque administration établit elle-même, les statistiques qui résultent de son fonctionnement, et quelque organe de coordination s'efforce de mettre un peu d'harmonie dans les initiatives séparées qui risquent de devenir discordantes.

Ce n'est pas ici le lieu de développer les avantages de l'un ou de l'autre système, ni de rechercher le meilleur dosage à faire dans une solution intermédiaire.

Personne ne nie cependant la nécessité d'une certaine coordination. Le Conseil supérieur de Statistique aura donc à examiner dans quelle mesure l'action qu'il est appelé à exercer dans ce sens, par l'intermédiaire de la S. G. F., doit être renforcée.

Cette étude exigera beaucoup de prudente volonté et de diplomatie, pour ne pas susciter les résistances actives ou passives des administrations dont les habitudes seraient quelque peu troublées par des tentatives trop brusques.

Dans certains pays, la centralisation des statistiques a pu être maintenue au cours du temps, alors qu'en France la S. G. F. a vu, depuis 1833, s'effriter peu à peu ses attributions du début. Dans les pays créés après la guerre ou considérablement agrandis (Pologne, Tchécoslovaquie, etc.), on travaillait sur une table rase, on a pu édifier de toutes pièces une organisation statistique centralisée. Dans un pays d'organisation très ancienne, où les diverses administrations possèdent de vieilles traditions et sont jalouses de leur autonomie, il serait difficile d'arriver rapidement à un résultat analogue. Cependant une évolution de ce genre est en cours en Italie, depuis la réorganisation de l'Institut central de Statistique.

Il semble bien qu'en France, malgré les avantages que permettrait de réaliser une centralisation des statistiques, il est sage de s'avancer avec prudence dans cette voie.

Le Conseil supérieur de Statistique devrait étudier soigneusement chaque cas, en liaison étroite avec les administrations intéressées. Les cas particuliers pourraient, semble-t-il, se répartir en trois groupes :

1^o Les services statistiques déjà assez fortement organisés pour vivre d'une vie indépendante, pourvus de moyens suffisants pour assurer leur bon fonction-

nement; on conserverait leur autonomie, tout en se prêtant aux mesures générales de coordination proposées par le Conseil supérieur de Statistique.

2° Les services statistiques dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant, parce qu'ils sont trop peu développés ou qu'ils ne constituent qu'une tâche accessoire pour certains bureaux ayant des attributions plus importantes, etc. S'il y a des raisons suffisamment fortes pour laisser subsister ces services, il faudrait les réorganiser, au besoin les grouper, dans un même ministère, de manière à leur donner la vitalité indispensable. Bien entendu, ces organismes améliorés devraient se prêter à l'action coordinatrice du Conseil supérieur.

3° Enfin, dans certains cas, d'accord avec les administrations intéressées, les attributions statistiques de certains bureaux* pourraient être transférées à la S. G. F.; on réaliserait ainsi une centralisation partielle, toutes les fois qu'elle serait possible. Dans le passé de pareils transferts ont été proposés; ils ont échoué généralement pour des motifs d'ordre budgétaire.

En aucun cas, un tel transfert ne devrait être effectué sans l'assentiment des intéressés, de manière à éviter toute difficulté ultérieure. On se rend compte aisément des difficultés qui pourraient naître dans le cas contraire, l'organe centralisateur dépendant de la bonne volonté de l'administration qui lui transmet les éléments nécessaires à l'élaboration des statistiques.

Telles sont, à notre avis, les précautions indispensables qui devraient être observées dans l'action que le Conseil supérieur de Statistique va être appelé à entreprendre en vue d'une meilleure coordination des statistiques françaises.

* * *

Si les conditions matérielles d'une meilleure coordination des statistiques françaises peuvent être ainsi réalisées par un accroissement des moyens d'action de la S. G. F., sous l'autorité du Conseil supérieur, le succès final dépendra encore essentiellement d'autres conditions d'ordre plus élevé.

La S. G. F. devra conserver son caractère d'institution scientifique, jouissant de l'indépendance nécessaire pour assurer l'entière objectivité de ses études et de ses conclusions. Dans l'intérêt général, il est essentiel que la haute impartialité de ses observations, ne puisse jamais être mise en doute. Il paraît inutile d'insister sur ce point; que l'on songe seulement aux répercussions que peuvent avoir les calculs d'indices sur l'évolution économique, financière ou sociale.

C'est pour cela que son rattachement direct à la Présidence du Conseil a été considéré comme un heureux progrès. D'abord l'autorité qu'elle en tire facilite la collaboration attendue des autres administrations. Mais surtout, la S. G. F. se trouve ainsi placée au-dessus des intérêts spéciaux dont chaque département ministériel a la charge. Il est légitime que le ministre de l'Agriculture défende les intérêts des cultivateurs, le ministre du Commerce, ceux des industriels et des commerçants, le ministre du Travail, ceux des ouvriers. Rattachée à la Présidence du Conseil, la S. G. F. ne doit avoir aucun autre souci que la recherche scientifique, aucun autre but que la découverte de la vérité.

De là résulte aussi que la S. G. F. ne doit pas avoir une organisation bureaucratique, mais celle d'un laboratoire de recherches, ou mieux d'un observatoire des faits démographiques, économiques, sociaux, etc., doublé d'un atelier

mécanique pour l'exécution des dépouillements complexes qu'exigent les grandes enquêtes comme les recensements.

De là résulte enfin que la haute valeur scientifique et morale du corps des statisticiens doit rester assurée par un concours de niveau élevé comportant de sérieuses garanties de culture générale et d'aptitudes professionnelles. L'accès ne doit pas être ouvert en dehors du concours, si l'on veut conserver aux statisticiens, la réputation qu'ils ont su acquérir dans les milieux scientifiques en France et à l'étranger.

Au moment où je viens de quitter la direction de la S. G. F., après lui avoir consacré toute mon activité pendant trente-six ans, qu'il me soit permis de souhaiter qu'elle continue à évoluer dans la voie que lui avait tracée mon éminent prédécesseur, Lucien March, et dans laquelle je me suis toujours efforcé de la maintenir.

Michel HUBER.

DISCUSSION

M. FRÉCHET désirerait savoir :

1^o si l'activité de l'Institut International de Statistique a eu une répercussion sur les travaux de la Statistique générale de la France;

2^o s'il y a collaboration entre ces deux organismes;

3^o si les études comparatives faites par l'Institut International de Statistique sur l'organisation administrative ou matérielle des services de statistique de divers pays ont pu être mises à profit en ce qui concerne la Direction de la Statistique générale de la France.

M. le Dr SOREL estime que le manque d'argent nuit, en France, au développement de la statistique, qui y est insuffisamment connue et utilisée. Aucun de nos quotidiens ne publie de données statistiques, alors que les journaux étrangers, anglais en particulier, en comportent fréquemment plusieurs pages.

Il déplore, en outre, les difficultés que rencontrent les provinciaux désireux d'obtenir rapidement les renseignements statistiques qui leur seraient utiles. Pour remédier à cet état de choses, il se demande s'il ne serait pas possible, comme cela se fait dans certains pays, d'adresser, sur de simples cartes, des demandes de renseignements à la Statistique générale qui renverrait immédiatement lesdites cartes avec les réponses *ad hoc*. Si la préparation des réponses entraînait des dépenses, celles-ci seraient, bien entendu, facturées aux correspondants.

C'est ainsi que procède une Société anglaise privée, « le Royal Institute for foreign affairs », qui compte 2.700 membres payant une cotisation annuelle de 250 francs. Cette Société fait pour ses adhérents les recherches et les études qu'ils désirent et si les travaux atteignent une certaine importance, les frais leur sont comptés.

M. HUBER répond point par point à ces différentes questions :

1^o La Statistique générale de la France s'est toujours largement inspirée des

recommandations formulées par l'Institut International de Statistique, mais pour des raisons diverses, souvent d'ordre budgétaire, il n'est pas toujours possible de les suivre à la lettre;

2° Pendant toute la période examinée, il y a eu collaboration constante entre la Statistique Générale de la France et l'Institut International. C'est ainsi, notamment, que la Statistique a publié en 1907 et en 1911 sous le patronage de l'Institut International, les deux volumes relatifs à la Statistique internationale du Mouvement de la population depuis l'origine des statistiques dans d'autres pays; en 1909 un Répertoire technologique, des noms d'industries et de professions en 3 langues : allemand, anglais, français, ayant pour objet de faciliter la comparaison des statistiques professionnelles et industrielles dans différents pays, etc.;

3° Une Commission de l'Institut International de Statistique a été chargée d'étudier l'organisation administrative et matérielle des organismes chargés de la statistique dans les divers pays et de faire ressortir les avantages et les inconvénients des deux systèmes en présence : la centralisation et la décentralisation, systèmes appliqués séparément ou en combinaisons plus ou moins complexes.

Dans certains États, comme la Norvège, la centralisation complète est la règle. Dans les pays nouveaux, créés ou largement agrandis après la guerre, la centralisation a été généralement appliquée. On était en face d'une table rase, rien ne s'opposait à la création d'un organisme unique de statistique.

Il n'en est pas de même dans les États anciens comme la France, ayant de vieilles traditions administratives où chaque département ministériel a l'habitude d'établir ses statistiques particulières. La création d'un organisme unique rencontrerait de vives résistances. Certains des bureaux particuliers de statistique ont acquis une forte vitalité. Toutefois après une étude approfondie des divers cas, on devrait centraliser ce qui peut l'être et, pour le reste, renforcer les moyens insuffisants dont dispose l'organisme de coordination qu'est la Statistique générale de la France. Le rattachement à la Présidence du Conseil en 1931, le décret d'octobre 1935 réorganisant le Conseil supérieur de Statistique marquent deux premiers pas dans cette voie; mais le Conseil n'a pas encore été réuni et l'année 1936 n'a vu aucun progrès nouveau.

M. HUBER répond que les Services de la Statistique générale de la France avaient l'habitude de répondre dans le plus bref délai (48 heures) aux demandes de renseignements qui leur étaient adressées. Mais certaines demandes nécessitent de longues recherches ou des travaux considérables, par exemple, des demandes provenant d'étudiants ayant un travail à préparer. Dans ces cas, la réponse exige un délai plus long; souvent même on ne peut que donner des indications pour faciliter les recherches des intéressés.

Quant à facturer les dépenses occasionnées par ces recherches et ces travaux, ce n'est guère possible pour une administration publique, n'ayant pas l'autorisation de faire directement recette. Quand il s'agit de travaux très importants, on peut avoir recours à la procédure des fonds de concours et cela s'est fait parfois. Pour que la Statistique générale put exécuter les travaux ordinaires et rapidement et en percevoir le prix directement à la livraison, il faudrait une refonte complète de son statut administratif.